

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président  
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN MONTÉRÉGIE  
PAR KRUGER ÉNERGIE S.E.C.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 13 décembre 2010, à 19 h  
Centre communautaire de SAINT-RÉMI,  
Salle Saturne  
25, rue Saint-Sauveur  
Saint-Rémi

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 DÉCEMBRE 2010 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. ROGER PINSONNEAULT .....	4
M. PATRICK BERTRAND .....	8
M. FRANÇOIS CORRIVEAU .....	13
M. ROBERT BOURDEAU .....	22
MM. DENIS & LOUIS DESGROSEILLERS .....	28

### PAUSE

M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY .....	36
Association québécoise de la production d'énergie renouvelable	
MM. SIMON PHILIPPE BRETON, JOËL BÉDARD et LOUIS-ÉTIENNE BOUDREAU .....	43
Chercheurs de la Chaire de recherche du Canada sur l'aérodynamique	
Des éoliennes en milieu nordique	
M. FRÉDÉRIC CÔTÉ .....	55
TechnoCentre éolien	
MM. JEAN-PIERRE ET MATHIEU DUBUC .....	65
Comexa inc., Ferme Mathieu Dubuc inc., Ferme Dom inc.	
M. MICHEL LAVOIE .....	70
Maire de la Ville de Saint-Rémi	

### RECTIFICATION :

M. GILLES CÔTÉ .....	81
----------------------	----

### AJOURNEMENT

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5            Bonsoir tout le monde et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagement d'un parc éolien Montérégie par Kruger Énergie Montérégie S.E.C.* Je vous remercie tous d'être présents, malgré les conditions difficiles un peu sur la route. C'est apprécié de vous voir là et de voir qu'on peut commencer quand même, déjà, à 7 h 15.

10            Donc, je m'appelle Pierre André. Je préside cette commission d'enquête d'audiences publiques qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand. Pour ce faire, je suis assisté du commissaire Jean-François Longpré, qui est assis ici à ma gauche.

15            Permettez-moi de vous présenter, d'entrée de jeu, l'équipe avec laquelle nous travaillons. Donc, les analystes qui soutiennent les travaux de la commission tout au long du mandat de quatre mois sont messieurs Jasmin Bergeron et Yvan Tremblay. La coordonnatrice du secrétariat de la commission – plusieurs d'entre vous la connaissez – est Renée Poliquin, qui est à l'arrière de la salle, avec la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse,  
20            qui est madame Marie-Claude Tanguay.

              La commission est également assistée d'une équipe du Centre des services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, ainsi que de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

25            Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience publique, comme ceux de la première, sont enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. Les transcriptions des séances seront disponibles dans environ une semaine, comme celles de la première partie l'ont été.

30            La procédure pour la soirée, je vous la rappelle sommairement. Nous avons tenu, le 15 novembre dernier, la première partie de l'audience publique qui donnait aux citoyens l'opportunité de poser leurs questions au promoteur et aux personnes-ressources. L'objectif était alors d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

35            Nous débutons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience. C'est celle qui a pour but, cette fois, de permettre aux personnes et aux groupes qui le désirent d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

La commission estime que deux séances vont être nécessaires pour entendre les 16 mémoires qui seront présentés. Il y en aura 10 ce soir et 6 demain, à moins d'avis contraires, compte tenu des conditions du climat.

45 Comme vous pouvez le constater, en regardant l'organisation de la salle, les personnes-ressources et le promoteur n'ont plus de rôle particulier cette fois-ci. Ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques, comme tout citoyen, et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

50 Donc, voici le déroulement spécifique des séances. J'inviterai, à tour de rôle, les personnes préinscrites à venir à la table des présentateurs qui est située juste ici devant moi. Chacune de ces personnes disposera d'un maximum de 15 minutes pour résumer son mémoire. Vous pouvez en prendre trois, vous pouvez en prendre cinq, mais quand vous êtes rendu à 12 minutes, je vous avise qu'il n'en reste que deux ou trois et vous devez essayer de conclure, s'il vous plaît, pour  
55 respecter ce temps qu'on octroie à chacune des présentations.

À la fin de chaque intervention, si elle le juge nécessaire, la commission échangera avec les présentateurs, afin de préciser le propos, de mieux comprendre ce qu'ils veulent nous dire, ou même d'approfondir les opinions ou les questions qui seront abordées.

60 Les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement et qui n'auraient pas déposé de mémoire, qui seraient présentes ce soir ou demain après-midi, peuvent le faire en s'inscrivant au registre qui est ouvert à l'arrière de la salle. Elles seront appelées à la fin de la séance et elles disposeront de 10 minutes pour nous faire état de leur opinion, de leurs  
65 commentaires.

J'aimerais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. Donc, aucun propos diffamatoire ou non respectueux, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée.

70 Donc, vous devez savoir que les citoyens, les promoteurs, les personnes-ressources, enfin tout le monde a le droit de rectifier des faits qui seraient mentionnés dans les mémoires d'un participant ou en cours de présentation. Ainsi, ce droit que vous avez doit servir uniquement à rectifier des faits, des faits que vous savez erronés, et non pas à vous prononcer sur les opinions émises par les autres ou vouloir en débattre. Ce n'est pas l'objet. Il peut s'agir, par exemple, de  
75 statistiques, il peut s'agir de chiffres, de durée, et de toute autre donnée ou événement précis. Si vous êtes le détenteur de cette information qui permet de faire une correction, vous le faites.

80 Je donne un exemple pour qu'on s'entende : si quelqu'un affirme qu'il y a 50 éoliennes qui seront construites par le promoteur et que le promoteur sait bien qu'il en construit 44, il peut demander de venir rectifier le fait. Il va se présenter au micro, il va dire ce qu'il a à dire. C'est-à-

dire : « Je voudrais corriger, il n'y a pas 50 éoliennes, il y en a seulement 44 qui seront construites. » C'est vraiment des faits. C'est factuel.

85 Au terme de la deuxième partie de l'audience, la commission poursuit son enquête. On n'a pas terminé. On complétera notre questionnement et notre analyse, ce qui nous amènera, probablement, à adresser de nouvelles questions au promoteur et aux personnes-ressources et à exiger le dépôt de nouveaux documents.

90 Les renseignements obtenus seront rendus publics dans les meilleurs délais, dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et dans le site Web du BAPE où se retrouvent, d'ailleurs, tous les documents relatifs au dossier.

95 Vous y retrouverez également les transcriptions des séances ainsi que tous les mémoires et autres documents déposés devant la commission aujourd'hui et demain après-midi.

Ainsi, toutes les personnes qui le désirent ont ou auront accès à toute l'information dont dispose la commission, pour son analyse.

100 La commission d'enquête rédige son rapport à l'intention du ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport lui sera remis au plus tard le 14 mars 2011. Il fera état de vos préoccupations, de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission. Le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

105 Parallèlement au mandat de la commission, le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale du dossier. C'est à la lumière du rapport que produira le ministère au terme de son analyse et du rapport de la commission que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. Et c'est à lui, le Conseil des ministres, que revient la décision de refuser ou d'autoriser le projet et d'en énoncer les conditions de réalisation.

110 Je vous rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de service aux citoyens. Il met à la disposition des participants une documentation dont vous pouvez prendre connaissance, consulter à l'arrière de la salle.

115 Le BAPE vous invite également à répondre à un court questionnaire, afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous prions de bien vouloir le remplir avant de quitter ce soir et de le laisser à l'arrière de la salle, à madame Poliquin. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

120

Enfin, je vous invite à fermer vos cellulaires, si ce n'est déjà fait, de façon à ne pas distraire les participants.

125 Je vais maintenant inviter la première personne qui est inscrite à venir nous présenter son mémoire. Il s'agit de monsieur Roger Pinsonneault.

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

130 Bonsoir Messieurs, Mesdames.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Pinsonneault.

135

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 1 : « Je suis un citoyen de Saint-Rémi... »**

**Fin de la phrase à la page 3 : « (...) s'il y a des risques pour la santé. »**

140

Merci de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

145 Merci, Monsieur Pinsonneault. Monsieur Longpré, est-ce que vous avez une question pour monsieur Pinsonneault? Ça va?

Monsieur Pinsonneault, est-ce que vous possédez une terre?

150

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

Anciennement.

**LE PRÉSIDENT :**

155

Actuellement, vous vivez dans la municipalité à l'intérieur du périmètre?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

160

Non. Je vis en campagne encore.

**LE PRÉSIDENT :**

165 En campagne?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

170 Oui. Il y avait eu un dézouage pour la maison que j'avais dans ce temps-là, Je reste dedans.

**LE PRÉSIDENT :**

175 O.K., c'est parfait. Donc, vous êtes, vous avez déjà été actif avec la Fédération des producteurs d'œufs du Québec?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Est-ce que vous êtes encore actif à Saint-Rémi? Faites-vous partie de comités particuliers?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

185 Non, aucune organisation.

**LE PRÉSIDENT :**

190 Aucune organisation. Et ce projet-là, ça fait longtemps que vous le suivez? Vous avez assisté aux présentations qui ont eu lieu avant par Kruger?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

195 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

200 Oui? Est-ce que vous trouvez qu'il y a encore des choses qui vous inquiètent dans ce projet-là? Est-ce que tout vous semble beau?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

205 Tout me semble beau. Je n'ai pas vu aucune... Il y a peut-être des choses que moi j'ai  
compris quand on parle de... le terrain qu'ils prennent, les routes qu'ils font sur les terrains privés,  
la plupart des routes qu'ils vont faire c'est déjà des emplacements que les producteurs prennent  
210 pour déjà... comme nous autres, on appelle ça, en agriculture, des allées de champs, qu'ils vont  
renforcer pour pouvoir se transporter dessus, ça n'enlèvera pas beaucoup de terres agricoles  
cultivables.

**LE PRÉSIDENT :**

215 Oui, pour les chemins d'accès?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

Les chemins d'accès.

220 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, est-ce que vous trouvez, est-ce que vous avez des suggestions à faire pour  
que le projet soit encore meilleur?

225 **M. ROGER PINSONNEAULT :**

Si j'en avais eu, je les aurais emportées. Vous les auriez eues dans mon mémoire.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Pinsonneault.

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

235 Merci.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

240 Juste pour terminer. Est-ce qu'il y a eu des discussions entre les agriculteurs, lorsque le  
projet est arrivé dans votre coin, des discussions sur les redevances? Vous disiez que ça va aider  
les agriculteurs à renforcer leur solidité financière.

245 **M. ROGER PINSONNEAULT :**

C'est parce qu'il y en a eu discussion ici, quand ils ont eu les rencontres d'explication. C'est de même que je l'ai appris.

250 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Mais est-ce qu'il y a eu des discussions entre les agriculteurs...

255 **M. ROGER PINSONNEAULT :**

Non, j'ai pas...

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

260 ... sur une meilleure répartition peut-être des redevances?

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

265 Non, j'ai pas rencontré d'agriculteurs qui ont des ententes avec... rien de personnel.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Je vous remercie.

270 **M. ROGER PINSONNEAULT :**

J'ai juste discuté avec ma famille et mes enfants proches.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

275 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

280 Merci, Monsieur Pinsonneault, merci beaucoup.

**M. ROGER PINSONNEAULT :**

285 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Patrick Bertrand. Bonjour!

290 **M. PATRICK BERTRAND :**

Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

295 Bonjour, Monsieur.

**M. PATRICK BERTRAND :**

300 On vient ici présenter notre situation.

**LE PRÉSIDENT :**

305 Donc, le « on » c'est monsieur Robert Dubuc et monsieur Dominic Dubuc?

**M. PATRICK BERTRAND :**

Dominique Côté.

310 **LE PRÉSIDENT :**

Dominique Côté?

**M. PATRICK BERTRAND :**

315 Dominique Côté?

**LE PRÉSIDENT :**

320 D'accord.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Nous sommes trois agriculteurs... »**

325 **Fin de la phrase à la page 2 : « (...) si on veut rester compétitif. »**

330 La rentabilité de la ferme fluctue énormément, car les prix du soya et du maïs suivent la loi de l'offre et de la demande mondiale. Ils fluctuent beaucoup. Exemple, le prix du maïs aujourd'hui versus août, septembre, octobre, il y a une variation de 40 %. Pour le soya, 30 % pour la même période.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

335 **Début de la phrase à la page 2 : « Nous pouvons choisir de vendre notre... »**

**Fin du mémoire.**

**LE PRÉSIDENT :**

340 Merci. Monsieur Longpré, ça va? Bon.

340 Merci beaucoup pour votre présentation. Je vais vous poser quelques questions pour mieux comprendre, un peu, votre entreprise. Donc, vous n'êtes pas une entreprise biologique, vous êtes une entreprise...

345 **M. PATRICK BERTRAND :**

Non, de grande culture.

**LE PRÉSIDENT :**

350 ... de grande culture. Et il y a eu dans d'autres discussions, entre autres quand l'Union des producteurs agricoles est venue nous rencontrer en première partie, ils ont parlé de la profondeur des drains. Vos terres sont drainées?

355 **M. PATRICK BERTRAND :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

360 Vos drains sont à quelle profondeur approximativement?

**M. PATRICK BERTRAND :**

365 Il y a différentes profondeurs, mais mettons...

**LE PRÉSIDENT :**

370 La plus importante, mettons?

**M. PATRICK BERTRAND :**

375 Mettons, le plus bas c'est peut-être à 30 pouces, 35 pouces.

**LE PRÉSIDENT :**

35 pouces? O.K.

380 **M. PATRICK BERTRAND :**

Entre 24 et...

**LE PRÉSIDENT :**

385 Entre 24 et 35 pouces.

**M. PATRICK BERTRAND :**

390 Ça dépend toujours des pentes des terrains puis des décharges, et cetera.

**LE PRÉSIDENT :**

395 Et est-ce que vous prévoyez faire des changements sur vos terres à court, moyen terme, des transformations? Je ne sais pas, ça peut être d'installer, de refaire votre drainage à cause de changements que vous observez dans le climat, ça peut être d'installer des haies coupe-vent ou brise-vent, de... je ne sais pas, là.

**M. PATRICK BERTRAND :**

400 Non, pas pour le moment. Le drainage, il est efficace en ce moment puis pour le projet à court et à moyen terme, il n'y a rien de planifié.

**LE PRÉSIDENT :**

405 Donc, ça serait plus sur la machinerie ou c'est une question d'informatique comme vous dites?

410 **M. PATRICK BERTRAND :**

Machinerie, équipement, technologie, là.

**LE PRÉSIDENT :**

415 D'accord. Et est-ce qu'il vous reste des inquiétudes particulières en regard du projet?

**M. PATRICK BERTRAND :**

420 Non, au contraire. J'ai tout des points positifs. À la première réunion que j'étais venu ici, le monde disait : le paysage, le paysage. Mais on voyage, j'ai la chance de voyager souvent en Gaspésie, puis une des plus belles places que je trouve au Québec, c'est la vallée de la Matapédia, puis il y en a des éoliennes. Ça fait qu'au contraire, ça n'ôte pas le cachet, ça met juste un cachet vert, environnemental, à un cachet qui est déjà présent. Ça fait que c'est pour ça que je ne suis pas inquiet pour ça du tout.

425 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Et quand le promoteur est allé vous voir, bon, vous avez discuté avec pour la localisation des chemins d'accès.

430 **M. PATRICK BERTRAND :**

Oui, oui.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ils ont choisi, de toute évidence, vos propositions, en tout cas la discussion a été bonne pour prendre les chemins...

440 **M. PATRICK BERTRAND :**

Ils sont très flexibles. Quand la proposition se tient debout, ils acceptent, ils adhèrent facilement.

445 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et puis pour les éoliennes, est-ce que les éoliennes nuiraient pas mal à vos pratiques ou pas du tout? Est-ce qu'elles sont vraiment sur les limites de lot?

450

**M. PATRICK BERTRAND :**

Ils ne sont pas sur les limites, mais ça ne prend pas quand même... c'est rien qu'une base de béton. Ça fait qu'on peut cultiver quand même proche. Ça fait qu'il y a pas une grosse perte cultivable.

455

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

460

**M. PATRICK BERTRAND :**

C'est minime.

465

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes à quelle distance à peu près? Elles sont à quelle distance à peu près de la fin du lot?

470

**M. PATRICK BERTRAND :**

Bien, il y en a qui sont à 200... un arpent du bord du lot, peut-être, là, 200 pieds, oui. 250 pieds. Mais ça permet, on peut circuler tout le tour sans problème.

475

**LE PRÉSIDENT :**

Puis vous, sur votre terre, est-ce que vous faites de l'épandage aérien?

480

**M. PATRICK BERTRAND :**

Non.

485

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites de l'épandage à la machine.

490

**M. PATRICK BERTRAND :**

Bien, ils avaient posé la question au dernier... puis on voyait les avions tourner pratiquement autour des tours, ça ne causait pas problème.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Mais vous, vous ne faites pas d'aérien de toute façon.

495 **M. PATRICK BERTRAND :**

Non. Jamais d'épandage aérien, non.

**LE PRÉSIDENT :**

500 Parfait. Moi, je n'ai pas d'autres questions. Est-ce que Jean-François... ça va? Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

**M. PATRICK BERTRAND :**

505 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

510 Je vais inviter, maintenant, monsieur François Corriveau. Bonsoir, Monsieur Corriveau.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

515 Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire. Le titre de mon mémoire : *Aucun compromis n'est acceptable s'il y a un danger potentiel pour la santé de la population.*

520 Cinq parties dans le mémoire : une introduction; dans quel contexte se situe mon intervention; les impacts possibles d'un parc éolien sur la santé, soit négatifs ou positifs; une conclusion; et des recommandations au gouvernement et à la présente séance d'information.

525 Dans mon introduction, très rapidement. Mon nom est François Corriveau, je suis retraité de l'éducation et je réside à Saint-Constant depuis 45 ans. Mon intérêt pour l'implantation d'éoliennes dans notre région est principalement relié à ma préoccupation sociale de favoriser le meilleur environnement possible pour mes concitoyens.

530 Alors, dans cette continuité – je vais sauter certains paragraphes de mon mémoire, parce que vous me limitez à 15 minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

530 Parfait. Exact.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

535

**Première phrase à la page 1 : « Alors, dans cette continuité... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « (...) de ne pas composer avec le rejet d'un projet. »**

540

Et c'est ce qu'on a vu dans le cas du tronçon Jean-Leman, chez nous, qu'on a vécu et dont je passe parce que le temps me limite.

545

Alors, qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, après avoir vécu une expérience douloureuse et malheureuse où on a détruit des centaines d'hectares d'excellentes terres agricoles, dont les gens, ici, j'en suis convaincu, auraient voulu protéger, alors qu'est-ce qui me motive à intervenir ce soir, Monsieur le président, trois choses : la première, c'est un projet d'énergie propre; la deuxième, le ministre Arcand; et j'inscris un des rares – j'aurais peut-être dû dire « le rare », mais en tout cas, un des rares ministres qui m'inspire confiance, puis c'est relié au fait qu'il n'y a eu que trois demandes d'audience publique et il y a répondu positivement, il a donné suite à ces demandes-là.

550

Enfin, je le souligne, parce que j'ai lu ça dans votre curriculum, votre formation et votre expérience ainsi que celle de votre collègue sont possiblement à la base de vos nominations et ça me reconforte quant à votre intégrité, contrairement à ceux qui ont déjà eu des postes similaires à partir d'un post-it.

555

Les sources de pollution, maintenant. Alors, le premier aspect c'était dans quelle case s'inscrit ma démarche; le deuxième : pourquoi j'interviens, plus particulièrement, du moins, à Saint-Constant.

560

C'est que dans notre région, il y a une multitude de sources de pollution. Et dans un projet d'implantation d'éoliennes, le promoteur traite de plusieurs sphères : l'air, les insectes, les oiseaux, l'eau, et cetera, auxquels il s'engage à assurer un suivi afin de favoriser son acceptabilité.

565

Comme prémices, il identifie la santé de la population comme une priorité de la plus haute importance, mais propose uniquement une mesure d'éloignement de 750 mètres entre une éolienne et un domicile. Pas de suivi systématique comme dans les autres domaines, pas de mécanisme de surveillance avec la santé publique.

570

Or, un tel projet ne se réalise pas dans un milieu entièrement vierge, ça s'ajoute aux autres sources de pollution. Je comprends que le promoteur n'a pas d'intérêt à susciter un questionnement concernant les impacts sur la santé. Ce n'est pas de sa responsabilité puis pourquoi qu'il rendrait plus difficile l'acceptabilité de son projet.

575 Par contre, ceux qui auront à prendre la décision finale, doivent être informés qu'à l'intérieur d'un rayon d'environ 5 kilomètres, nous avons environ 15 sources de pollution différentes qui affectent quotidiennement les citoyens de notre région, et plus particulièrement ceux de la ville de Saint-Constant. Et je ne vous les nomme pas, elles figurent dans le dossier.

580 Troisième facteur que j'ai dit qui était important, c'est la transparence. Au cours des derniers mois, je dois vous dire que certains faits m'ont amené à douter de la transparence de la gestion du projet. Je vous donne quelques exemples.

Le changement constant du nombre d'éoliennes prévu sur le territoire de Saint-Constant. On est passé de 2 à 10 puis à 3 pour finalement aboutir à 5.

585 Le refus d'identifier la localisation, les numéros de cadastre des éoliennes. Ce que monsieur Pierre Lemieux, président de l'UPA, identifie comme un manque de transparence.

L'affirmation du promoteur que le bruit et les infrasons des éoliennes n'ont pas d'incidence sur la santé alors qu'il y a des études qui disent le contraire.

590 Enfin, la mise en garde de la firme S.N.C.Lavalin, qui a réalisé le rapport environnemental final et qui dit à un moment donné : « Cependant, l'exactitude de ces estimations ne peut être garantie. » Alors, je vous le dis, ça m'a posé des points d'interrogation.

595 Par contre, ce qui me fait croire qu'on devrait donner une chance au promoteur, selon certaines conditions que j'expliquerai à la fin de mon mémoire, ce sont les ouvertures et les accommodements qu'il a réalisés ou en devenir. Et il faut être honnête, il faut le dire, les séances d'information publiques, l'ajout progressif d'informations à son site, la visite guidée des zones où seront situées les éoliennes – j'ai eu ce privilège-là. À ma demande, mais je l'ai eu –, son intention de former un comité de suivi, et sa demande d'audience publique dans le but de davantage ajuster son projet aux préoccupations du milieu.

600 Troisième chapitre : les impacts possibles d'un parc éolien sur la santé. Je vais aussi essayer de résumer. Ce que je voudrais vous dire au départ, je ne suis pas un spécialiste de la santé et je n'ai point d'idée arrêtée sur le sujet. Tout simplement, je désire porter à votre attention les informations que j'ai pu recueillir – elles ne sont peut-être pas complètes –, afin d'alimenter votre réflexion pour la rédaction du rapport final de la commission et qui ne peut être, à mon point de vue, trop exigeant et trop préventif lorsqu'il s'agit de la santé humaine.

610 Du point de vue du promoteur, je vous donne juste quelques exemples, le promoteur dit que cette dimension, la santé est une priorité de la plus haute importance. Il dit également que les autorités de la santé publique ont étudié les impacts potentiels des éoliennes sur la santé humaine, pour conclure que ce type de production ne présentait aucun risque pour la santé.

615 On va passer à d'autres études, à la page 7. Une étude de l'Institut national de la santé publique du Québec qui dit que les auteurs en viennent à la conclusion qu'il n'y a pas d'évidence scientifique sur la santé humaine.

620 Curieusement, cependant, à la fin de leur étude, ils concluent, ils recommandent de mettre sur pied une veille scientifique sur les principaux objets de préoccupation abordés dans leur étude. Un petit peu plus loin, on va voir, il y en a quelques-unes.

Et, enfin, en Ontario, on arrive à des conclusions similaires, c'est un rapport qui a été publié en 2009.

625 Ça, c'est les aspects positifs qui ont été apportés au cours du projet.

Maintenant, il y en a plein d'autres, aussi, qui disent le contraire. Je vous en nomme juste quelques-unes. Par exemple, un médecin ontarien réputé a déterminé, le 13 septembre 2009, que le nombre de personnes présentant des problèmes de santé majeurs dus aux éoliennes continue d'augmenter.

630 Un spécialiste anglais, en 2009 également, un spécialiste qui avait à peu près tout ce qu'il peut y avoir comme diplômes, là, il arrive à la conclusion qu'il n'y a aucun doute que le bruit généré par les éoliennes cause des perturbations du sommeil et des difficultés de santé.

635 Le 4 mai 2010, aux audiences publiques du BAPE, au projet éolien de L'Érable, le journal rapporte une des affirmations de la commission : « Concernant l'impact des éoliennes sur la santé, la commission rapporte que le bruit peut déranger le sommeil et occasionner des sentiments de malaise. Cette nuisance – c'est quand même important, on est au Québec, c'est en 2010, là –, cette nuisance est considérée à ce point importante que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec a recommandé des distances de 800 à 1 000 mètres entre les résidences et les éoliennes. »

645 J'en ai peut-être 8 ou 10 autres. Je ne ferai pas toute la lecture de ça, si ce n'est que pour vous dire que l'Académie française, en 2006, a recommandé de ne pas ériger de turbine à moins de 1,5 kilomètre. Si ce n'est qu'en 2004, un spécialiste scientifique de Paris mentionnait que les troubles sont réels, sont constatés dans plusieurs pays qui ont un recul plus grand que nous : l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède, l'Irlande, et les nuisances sont déjà reconnues par le corps médical en France. Elle disait également qu'au Danemark, où les éoliennes ont été  
650 introduites en masse depuis 30 ans, le gouvernement réagit à la demande publique par précaution en arrêtant la station d'une nouvelle éolienne terrestre, notamment à cause des risques de la santé.

655 Alors, je passe à la page 10, une des dernières, où, par exemple, Santé Canada avise – je dis bien, Santé Canada avise que des articles scientifiques indiquent que les éoliennes peuvent, je ne dis pas ont, peuvent avoir des impacts sur la santé humaine. Alors, il y a une préoccupation là aussi.

660 Alors, si on s'en va à la conclusion – il me reste combien de temps, Monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes parfait, Monsieur.

665 **M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

670 C'est parfait? On a coupé. Les points de vue différents – je pense que ça a été clair, là – du promoteur, des spécialistes de la santé publique et d'études indépendantes nous démontrent qu'il n'y a pas de consensus sur le fait de vivre à proximité d'éoliennes, que ça peut être nuisible ou pas à la santé.

L'information est limitée, est contradictoire, mais on se rend compte quand même qu'il y a de plus en plus d'intérêt à approfondir le sujet, surtout au niveau de la science médicale.

675 L'absence d'études scientifiques précises échelonnées sur plusieurs années, ça ne veut pas cependant dire qu'on ne peut pas intervenir auprès des promoteurs s'il y a un danger potentiel pour la santé des gens. Ce que je dis : c'est fini le temps où on accepte l'idée populaire qu'il n'y pas de danger pour la santé tel que vécu dans les dossiers du tabac et de l'amiante.

680 Sans être alarmiste, l'implantation d'éoliennes en milieu urbain, tel que prévu dans le présent projet, nous interroge sur les effets négatifs potentiels relatifs aux personnes.

685 Comme le soulignait dernièrement la vice-première ministre du Québec, Nathalie Normandeau : « L'acceptabilité sociale de ces projets serait beaucoup plus facilitée s'ils étaient réalisés en milieu éloigné. » Et je pense que nous aurions moins d'inquiétudes pour la santé des gens.

690 Je passe une certaine partie, j'arrive à la fin. Alors, à la suite des discussions et des informations qu'on a eues lors de la première rencontre d'information, il m'est apparu qu'il y avait beaucoup de latitude laissée au promoteur, relative au domaine de la santé publique, comme si le ministère de la Santé et ses organismes, ils n'osaient pas intervenir, parce qu'ils ne sont pas sûrs de, parce qu'il n'y a pas de consensus. C'est comme si la santé publique avoue ne pas savoir, mais elle donne implicitement son accord au projet.

695 Ce qui n'était pas le cas dans les autres domaines, à la dernière soirée d'information qu'on a eue ici. À titre d'exemple, au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, ce n'est pas les humains, là, on parle des oiseaux puis, et cetera. L'intervention de son responsable démontrait une excellente connaissance de son dossier et une position très ferme vis-à-vis le promoteur quant aux éoliennes à éliminer pour la protection des chauves-souris. C'était clair son affaire. Il savait où il allait.

700 Personnellement – et je termine ma conclusion sur ça –, je ne perçois pas cette ardeur lorsqu'on parle de la santé publique dans ce projet. Et je souhaite que dans votre rapport, comme premier responsable des recommandations à faire au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, et même de la Santé, vous exprimiez notre préoccupation, du moins en tout cas la mienne, relative à la sécurité et à la santé des gens.

705 Et j'arrive aux conclusions. Alors, il y a deux types de conclusions, recommandations. Il y en a une qui est plus large, qui s'adresse à l'avenir, puis il y en a une qui concerne le projet actuel. Alors, concernant l'implantation de futurs parcs éoliens, je fais quatre recommandations.

710 La première : favoriser l'implantation des parcs éoliens dans les régions éloignées. Il ne s'agit pas ici du syndrome « pas dans ma cour », mais plutôt d'une question de respect du milieu habité. Et ça va dans l'optique de la vice-première ministre du Québec.

715 2. Prévoir un partage des revenus entre les promoteurs privés, les propriétaires terriens, les municipalités et le gouvernement par une norme provinciale qui devrait s'appliquer à tous les projets éoliens. Parce que ce que je sais de différents projets, ça varie, ce qu'on peut offrir aux propriétaires terrains, aux municipalités, bon, selon la, je ne sais pas, moi, la possibilité de négociations que les gens peuvent avoir. Je ne trouve pas ça correct. Je ne trouve pas ça correct que le Québec dans tout ça... parce qu'on ne retire à peu près rien. Je me dis, il devrait y avoir, il devrait y avoir là une norme provinciale. C'est une recommandation.

720 Enfin, troisième : demander au Ministère de la Santé et des Services sociaux de se doter d'une réglementation – qu'on arrête d'avoir peur de ne pas prendre position – qui va identifier les critères obligatoires relatifs au principe de précaution; prévenir par rapport à la santé dans la localisation d'une éolienne.

725 Moi, je dis, cette responsabilité-là ne doit pas relever de la compétence des maires et des promoteurs. Ce n'est pas des spécialistes de la santé. Ils gèrent des affaires, ça, on le voit dans plusieurs cas, puis les nouvelles nous en apprennent à tous les jours, mais en tout cas. Ce que je veux dire par là, il faudrait, je pense, lorsqu'on parle de localisation d'éoliennes et de santé, bien, que ça soit le ministère de la Santé qui préconise une certaine norme. Pas des maires. Je ne dis pas qu'ils ne sont pas capables de gérer leur ville, mais qu'est-ce qu'ils connaissent en santé? Est-ce que je me ferais soigner par un maire? Non, pas question. Ma santé est plus importante que ça.

735 Quatrième : inciter le gouvernement à insister sur les recherches – je pense que ça doit venir  
de haut – sur le bruit et les sons de bases fréquences qui sont dénoncés par un grand nombre  
d'études indépendantes, afin d'avoir une compréhension commune des effets sur la santé. Peut-  
être qu'on va arriver au fait qu'il n'y en a pas. Mais j'aimerais ça qu'on le fasse. Qu'on ne reste pas  
740 toujours dans le doute.

745 Enfin, concernant le Projet d'aménagement du parc éolien en Montérégie, trois  
recommandations :

750 La première, exiger du promoteur que ses éoliennes soient situées à une distance d'au  
755 moins 800 mètres des résidences, comme le recommande l'Agence de la santé et des services  
sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec, ce qui, à mon point de vue, est très conservateur  
compte tenu qu'on parle de 1 500 mètres, qui est la norme reconnue, en tout cas connue, puis qui  
a même été soulignée par la présence du ministère de la Santé à la dernière rencontre

760 Deuxième recommandation pour le promoteur : exiger du promoteur d'inclure dans son  
projet un protocole de suivi en ce qui a trait aux répercussions des éoliennes sur la santé humaine,  
comme il l'a fait pour les oiseaux, le sol et l'eau. Étant donné qu'il identifie la santé comme une  
765 priorité de la plus haute importance, il me semble que ça devrait exister.

770 Et, enfin, je pense qu'il a cette intention-là, c'est d'exiger du promoteur de former un comité  
de travail composé de divers représentants du milieu pour l'aider à réaliser harmonieusement, avec  
la communauté, son projet qui est une première dans un milieu fortement urbanisé.

775 Je termine en disant, Messieurs les commissaires, je vous remercie de l'attention que vous  
avez portée à mon intervention et je souhaite qu'elle puisse être une contribution dans ce projet  
780 pour la santé de notre population.

**LE PRÉSIDENT :**

785 Monsieur Corriveau, merci. Donc, on a quelques petites questions.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

790 Moi, je voudrais revenir sur votre... d'inclure dans le projet, un protocole de suivi. C'est votre  
deuxième recommandation, dans votre deuxième bloc.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

795 Oui, oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Qu'est-ce que vous voyez comme protocole de suivi versus une gestion de plaintes?

780 **M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

Ça pourrait être ça. Je vais vous dire bien honnêtement, je vous ai dit tantôt que je n'étais pas un spécialiste dans le domaine.

785 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais on vous demande...

790 **M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

Mais j'ai lu, j'ai regardé qu'il y avait un protocole de suivi pour les oiseaux, le sol et l'eau. Alors, je me dis, il doit y avoir moyen, puis il me semble que vu que c'est sa priorité, les personnes, d'avoir un protocole de suivi.

795 Oui, ça peut être la gestion des plaintes. Ça peut être également des relations avec des organismes sociaux, médicaux de la région. On peut-tu avoir, à un moment donné, des données? Pour que ça ne serve pas seulement à ce projet-là, mais à l'ensemble des projets puis à l'ensemble du Québec.

800 Il pourrait y avoir – ça ne veut pas dire systématiquement à toutes les semaines, mais une rencontre, je ne sais pas, moi, annuellement. Est-ce qu'on dénote, est-ce qu'on observe plus de cas problématiques de santé situés à proximité des éoliennes? Je pense qu'il y a des choses à aller chercher là.

805 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

810 **M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

C'est un petit peu dans ce sens-là. Puis ça serait quand même systématique, un an, deux ans, cinq ans.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

815

Mais vous ne voyez rien, quelque chose qui pourrait être fait avant. Mettons pour regarder la population avant l'installation des éoliennes versus en période d'exploitation.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

820

Moi, je pense que les gens, le gros bon sens des intervenants médicaux et sociaux dans le milieu, ils vont vous le dire ça, après : On a constaté... on a constaté une augmentation. On a constaté des plaintes plus aiguës, plus pointues. Mais ça, ça serait intéressant qu'au moins, dans le protocole, une fois par année, la compagnie s'associe ou s'assoit avec ces gens-là pour discuter. Pas pour amener les gens à poser des plaintes pour n'importe quoi, là, juste le gros bon sens. C'est juste ça.

825

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

830

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

835

Monsieur Corriveau, votre mémoire est clair. On voit ce que vous vous demandez, ce que vous voyez comme amélioration. Donc, j'ai peut-être juste une dernière question. Vous parlez à la fin, dans vos recommandations, de créer un comité de travail.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

840

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

845

Puis le promoteur, lui, nous parle qu'il existe déjà un comité de coordination qui va continuer puis qu'il veut faire un comité de suivi. Est-ce que ces comités-là, proposés par le promoteur vous satisfont ou vous voyez quelque chose d'autre?

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

850

Non. Je pense que ça s'inscrit dans la démarche. Moi, j'ai intitulé ça « comité de travail ». Je pense qu'il faut regarder qu'est-ce que le promoteur a sur la planche, puis s'il y a des petites corrections, lui proposer.

855 Et comme je vous mentionnais, j'étais conscient qu'il avait déjà entrepris une démarche à ce niveau-là, et c'est pour ça que je disais : donnons une chance au promoteur, il me semble de bonne foi.

**LE PRÉSIDENT :**

860 Parfait. C'est bon, Monsieur Longpré? Merci beaucoup, Monsieur Corriveau.

**M. FRANÇOIS CORRIVEAU :**

865 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant appeler monsieur Robert Bourdeau. Monsieur Bourdeau, bonsoir!

870 **M. ROBERT BOURDEAU :**

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

875 Ah, vous n'avez pas de mémoire. Vous avez déposé un mémoire ou c'est une...

**M. ROBERT BOURDEAU :**

880 C'est juste verbal.

**LE PRÉSIDENT :**

885 C'est verbal. Parfait.

**M. ROBERT BOURDEAU :**

C'est juste mon opinion.

890 **LE PRÉSIDENT :**

C'était juste pour confirmer.

895 **M. ROBERT BOURDEAU :**

C'est ça.

900 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. ROBERT BOURDEAU :**

905 C'est beau. Alors, j'aimerais donner mon opinion sur le projet d'éoliennes en Montérégie. Selon mon expérience passée, j'ai vécu les éoliennes à Cap-Chat en Gaspésie à partir des audiences du BAPE à aujourd'hui. Je vais me promener à cet endroit trois à quatre fois par année, parce que j'y ai de la famille qui réside en plein milieu du parc éolien.

910 Quand Kruger m'a approché, j'ai facilement pris ma décision de signer une entente avec eux. Actuellement, j'ai quatre pylônes d'Hydro-Québec sur mes terres, une éolienne ne prendra pas plus de place qu'un seul pylône d'Hydro-Québec. La seule différence, c'est qu'on ne m'y a pas obligé. J'étais totalement libre d'avoir ou de ne pas avoir d'éolienne sur ma terre. Surtout que le projet est beaucoup plus intelligent qu'une usine thermique comme celle du Suroît à Beauharnois, qui a été très controversée auparavant, et avec raison.

915 Ce projet représente un revenu important pour les agriculteurs, surtout par ces temps-ci où l'UPA veut fermer les sentiers de motoneiges, parce que le gouvernement veut couper dans nos subventions.

920 En terminant, j'aimerais faire un point sur la question du bruit. Après avoir passé plusieurs semaines à dormir au milieu d'un parc d'éoliennes, jamais je n'ai entendu le bruit d'une éolienne à une distance de 500 mètres. Le bruit entendu à l'intérieur de cette distance est très faible. Je peux vous dire que les médias font beaucoup plus de bruit que les éoliennes eux autres même.

925 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

930 Merci, Monsieur Bourdeau. Vous êtes producteur?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

Oui.

935

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous produisez?

940 **M. ROBERT BOURDEAU :**

Maïs, soya puis blé.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Donc, culture biologique? Non?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

950 Non. Seulement culture standard.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Faites-vous de l'épandage aérien?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

Non.

960 **LE PRÉSIDENT :**

Pas d'épandage aérien?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

965 Non plus.

**LE PRÉSIDENT :**

970 Quand le promoteur est allé vous voir, vous avez pu discuter de la localisation de... vous avez une éolienne, vous avez dit?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

975 Oui. Je serais supposé en avoir une.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Vous avez pu discuter de la localisation? Est-ce qu'elle est pas mal sur les limites de vos terrains?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

985 Oui, mais ils ont regardé mon terrain, puis il y a une place que j'avais une allée qui se rend à une érablière, c'est artisanal. Ça fait qu'eux autres, ils l'ont implantée juste sur le côté de l'allée qui est déjà existante. Ça fait que les discussions ont été vite faites. Ça faisait mon affaire déjà en partant.

**LE PRÉSIDENT :**

990 Entre le champ puis l'érablière? Juste sur la limite?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

995 Bien oui, entre la route puis l'érablière. Elle est à mi-chemin, puis ils l'ont mis juste à côté de l'allée. Autrement dit, que j'aie pas à détourner mon chemin.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 Parfait. Puis vos drains, est-ce qu'ils sont situés très profond?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1005 C'est à trois pieds, trois pieds et demi.

**LE PRÉSIDENT :**

Trois pieds, trois pieds et demi?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

Oui, mais il y a une autre alternative. Ça va être situé juste à côté d'une main principal qui peut détourner la coupe des drains, les détourner facilement, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1015 Parfait. Puis est-ce que vous avez encore des inquiétudes face au projet?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1020           Moi, j'en ai jamais eu.

**LE PRÉSIDENT :**

1025           Vous n'en avez jamais eu.

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1030           J'ai vu le projet en Gaspésie du début. C'est sûr que ça a été bien critiqué au début, puis aujourd'hui, regarde, la vie est bien normale là-bas. Mes beaux-parents, eux autres, c'est eux autres qui restent là, puis ils étaient très, très contre dans le temps. Aujourd'hui, ils ont signé une entente pour en avoir une.

**LE PRÉSIDENT :**

1035           Ah oui?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1040           Puis c'est eux autres qui ont beaucoup brassé, parce qu'ils étaient contre. C'est sûr qu'ils ne connaissaient pas le projet, ils n'ont jamais vu ça, c'est sûr que c'est inquiétant. Mais là, on est en plein milieu du parc, puis les médias qui continuent à faire du bruit, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

1045           O.K. Ça, c'est dans le parc Le Nordais?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1050           Cap-Chat.

**LE PRÉSIDENT :**

          Celui de Cap-Chat, O.K.

1055           **M. ROBERT BOURDEAU :**

          Ça fait qu'ils résident en plein milieu. Ils en ont sur trois côtés de la maison, puis la vie est bien, bien normale.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Ils en voient beaucoup d'éoliennes de chez eux?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1065

On en voit une dizaine de la maison.

**LE PRÉSIDENT :**

1070

Puis est-ce que vous pensez qu'il y a encore des choses qui peuvent être faites pour rendre le projet encore meilleur?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1075

Non. Je pense qu'ils ont pas mal amélioré depuis 10 ans. C'est sûr qu'il y a eu les critiques puis tout, puis ça a amélioré pas mal, je trouve.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

Puis les critiques des citoyens ont été bien pris en compte?

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1085

Bien, moi, c'est sûr que j'ai vu les critiques là-bas. Je me suis aperçu vite que ceux qui ont critiqué, c'est ceux qui n'en avaient pas chez eux.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais ici, là?

1090

**M. ROBERT BOURDEAU :**

Oui. Ici, j'ai vu le projet, d'après moi, ils ne peuvent pas... Ils ont été à l'écoute pas mal du monde, là.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

Puis vous êtes de quelle municipalité?

1100 **M. ROBERT BOURDEAU :**

Saint-Constant.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Saint-Constant.

**M. ROBERT BOURDEAU :**

1110 Bien, je vais en avoir une sur la municipalité de Saint-Rémi.

**LE PRÉSIDENT :**

Votre terrain chevauche...

1115 **M. ROBERT BOURDEAU :**

Oui. J'ai des terres à Saint-Constant puis à Saint-Rémi.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

... des deux côtés. Parfait. Monsieur Longpré, ça va? Bien, merci beaucoup pour votre témoignage, Monsieur Bourdeau.

1125 J'inviterai maintenant monsieur Denis Desgroseillers. On prendra une courte pause après. Bonsoir!

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1130 Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

Messieurs Desgroseillers?

1135 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Oui.

1140

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez des airs de famille.

1145 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Un peu, peut-être.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Allez-y, je vous en prie.

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1155 Bien, en fait, si je commence, je me nomme Denis Desgroseillers puis j'habite à Saint-Isidore depuis ma naissance, en fait. Nous sommes producteurs agricoles à Saint-Isidore. On a des terres, entre autres, situées sur le rang Saint-Simon, là où il y aura un projet d'éolienne en développement. Il y a une éolienne de prévue sur une de nos terres. Donc, de doute évidence, on est en faveur avec le projet.

1160 On est en faveur, en fait, parce que... bien, je dirais pour plusieurs raisons. Très simplement, premièrement, parce qu'on est en faveur d'un projet vert comme celui-là. C'est un développement qui est tout à fait logique. En 2010, je trouve que c'est une façon très naturelle, très écologique de faire le développement économique, de faire le développement de l'énergie. En plus, c'est une possibilité de le développer à proximité des grands centres où vivent beaucoup de citoyens, finalement.

1170 Alors, c'est une logique que d'avoir très peu de transport d'électricité à faire pour se rendre jusqu'au grand centre de consommation, d'autant plus qu'il y a des grandes terres agricoles dans notre région, particulièrement Saint-Isidore, qui sont tout à fait propice à l'implantation des éoliennes, étant donné le peu d'espace requis puis la faible concentration de la population à très proche, c'est-à-dire à proximité des éoliennes.

1175 Le deuxième point, c'est qu'en fait, ça a déjà été soulevé, mais les revenus agricoles sont relativement faibles de façon générale, puis certaines périodes sont plutôt difficiles. Dans notre cas, on est spécialisé en production de fruits et légumes. On fait également du grain en production conventionnelle et biologique. Et puis ce qu'on se rend compte, c'est qu'il y a des années qui sont plus difficiles, puis pendant ces années-là, à dire vrai, tous les revenus d'appoint sont un support non négligeable.

1180

Le projet d'éoliennes est un revenu d'appoint qui rentre, comme on dit chez nous, beau temps, mauvais temps. Donc, c'est un appui qui est intéressant puis qui est non négligeable pour le soutien de la production agricole.

1185 Le dernier point, c'est un domaine touristique qui est en implantation. À l'heure actuelle, c'est déjà une érablière où on sert des repas de cabane à sucre. Le domaine est sur le rang St-Simon. Je vais laisser mon petit frère vous en parler un peu.

**M. LOUIS DESGROSEILLERS :**

1190 En fait, je tenais personnellement à en parler, parce qu'on peut dire, des trois points, c'est assurément le point qui nous intéresse le plus, qui nous concerne le plus en tant que relève. On parle d'un, comme Denis disait, un site agrotouristique. On parle de l'intégration d'un parc d'éoliennes et puis potentiellement d'un site d'interprétation pour, on peut dire, les gens locaux, mais aussi les consommateurs, éventuellement.

1195 Donc, un site agrotouristique, on a déjà un domaine, on a déjà un bel emplacement qui offre une érablière, donc une cabane à sucre qui offre des repas deux mois par année et donc, le site agrotouristique avec un kiosque qui offre produits du terroir. On parle de l'aménagement de sentiers pédestres, l'aménagement d'aires de jeux et de pique-nique. On peut, en fait, et qui est basé sur le respect. On peut voir, certes, un lien très cohérent entre les éoliennes et notre site agrotouristique, deux projets qui sont basés sur le respect.

1200 On parle du respect de l'environnement avec un grand E. Donc, l'environnement, on parle d'énergie propre, pure et puis un respect de l'écosystème. On parle de respect de l'être humain, respect de l'habitation locale, de la population locale. Et puis ça serait, en fait, un site agrotouristique qui est très proche d'un bassin de population très nombreux.

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1210 Alors, en fait, les gens vont venir, vont avoir l'occasion de manger des fruits et légumes frais, de visiter les champs, de voir comment fonctionne la production. On a également la production de cidre, production de vin. Et puis l'objectif, c'est vraiment d'ouvrir les portes de l'agriculture, de la nature aux citoyens.

1215 On est dans un bassin qui est entouré d'environ 145 000 habitants pour la MRC de Roussillon. Et ça a été mentionné dans les dernières rencontres de la MRC, en fait a été mentionné l'objectif de relier l'agriculture aux citoyens. Alors, c'est l'objectif qu'on a, puis nous, on est convaincu que le projet d'éoliennes, en fait, serait très dynamisant, parce que ça serait un attrait touristique extrêmement intéressant.

1220

**M. LOUIS DESGROSEILLERS :**

1225 Pour faciliter le lien direct entre consommateurs et puis producteurs, ce qui est assez important.

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1230 En fait, les gens se déplaceraient pour venir faire une visite sur le rang St-Simon, qui est un rang paisible, tranquille, d'une beauté extraordinaire. Ils pourraient venir tout simplement en vélo, d'une part, parce qu'il y a une piste cyclable qui est en projet d'aménagement, ou encore à pied ou même en auto s'il le faut, et puis profiter, d'une part, de la visite du site touristique puis poursuivre leur journée par la visite du projet d'éoliennes.

1235 Alors, je pense que ça serait une journée grandiose pour toute la famille à Saint-Isidore.

**M. LOUIS DESGROSEILLERS :**

1240 Ça serait pour nous, on peut dire – on s'en est parlé plusieurs fois – ça serait une fierté de promouvoir ce projet-là, de promouvoir une énergie pure puis qui va tout à fait en cohérence avec notre philosophie puis, on peut dire, nos valeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

1245 Merci. Peut-être pour madame Teasdale, petit frère Desgroseillers, vous êtes, votre prénom?

**M. LOUIS DESGROSEILLERS :**

1250 Louis.

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Louis Desgroseillers. Parfait, merci. Écoutez, vous êtes producteurs fruits et légumes biologiques aussi?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Oui.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

C'est grains biologiques. Qu'est-ce que vous faites comme grains?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1265 En fait maïs, soya et blé.

**LE PRÉSIDENT :**

1270 Tout en biologique?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1275 Bien, en fait, il y a trois entreprises : une qui est spécialisée en production biologique, elle ne fait que ça; une autre qui est « écoresponsable », c'est un terme qui n'existe par réellement, mais que je définis comme étant « écoresponsable ». Puis la dernière qui est le domaine touristique.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 D'accord. Donc, j'ai quelques petites questions. Donc, vous allez avoir une éolienne sur vos terres?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1285 Oui. C'est ce qui est prévu.

**LE PRÉSIDENT :**

1290 C'est ça. Puis l'éolienne se situe... elle est bien située? Elle ne nuira pas à votre pratique agricole?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1295 Absolument pas. En fait, on a été consulté pour le positionnement de l'éolienne, et puis l'enlignement choisi... on est d'abord venu nous demander ce que l'on cherchait, et puis on a convenu, d'un commun accord, du positionnement. C'était le positionnement optimal qui n'impliquait aucun impact, ou très, très peu d'impact pour nos pratiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1300 O.K. Et depuis que vous avez accepté, est-ce que vous avez senti des pressions de voisins? À Saint-Isidore, comment ça se passe le projet? Les gens semblent tous en faveur?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1305 Je dirais que de notre environnement immédiat, le ton est assez positif. Ceci dit, on a assisté  
aux présentations... en fait, Kruger a organisé, on pourrait dire, des séances d'information. Je sais  
1310 qu'à ce moment-là, il y avait quand même certains citoyens qui avaient des inquiétudes, qui les ont  
mentionnées. Ils ont eu l'occasion de répondre à leurs inquiétudes, surtout sur les aspects comme  
le bruit ou la visibilité. Je pense que leur questionnement et inquiétudes ont été très, très bien  
répondus.

Depuis les séances d'information, je pense que l'opinion est bien plus positive.

**LE PRÉSIDENT :**

1315 O.K. Et comme vous avez une agriculture biologique, est-ce que vous avez des haies brise-  
vent qui permettent de conserver vos sols mieux? Qu'est-ce que vous faites comme pratique de  
conservation?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1320 Bien, il y en a plusieurs. D'abord, oui, il y a certains, je dirais c'est des arbres, en fait, qui sont  
sur le côté des champs, mais beaucoup de culture couvre-sol, en fait. Donc, quand la récolte est  
1325 terminée, souvent on va faire la plantation d'une graminée pour protéger le sol, pour réduire les  
risques d'érosion, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Est-ce que vous avez fait appel au programme Prime-Vert du MAPAQ pour vous aider au  
financement?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1335 Bien, en fait, le programme Prime-Vert est là depuis assez longtemps, avant qu'on  
développe une spécialité en production biologique. Je disais déjà qu'on était responsable ou du  
moins « écoresponsable »; donc on a été chercher l'aide du programme Prime-Vert dès le début.  
Alors, déjà, à ce moment-là, on faisait la pratique de la culture couvre-sol, même en production  
« écoresponsable ».

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Est-ce que vous envisagez, à part le développement que vous nous annoncez – je pense  
que, si je ne me trompe pas, c'est peut-être un peu de vigne et un peu de verger?

1345 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Oui.

1350 **LE PRÉSIDENT :**

Pour produire de l'alcool?

1355 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Entre autres.

1360 **M. LOUIS DESGROSEILLERS :**

Oui. Espérons-le, oui.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Essentiellement. Et donc, à part ces aménagements-là, est-ce que vous prévoyez des aménagements, des modifications sur vos terres? Drainage, irrigation...? J'ai présumé que votre secteur fruits et légumes était irrigué?

1370 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

Oui, en fait, c'est ça. Pas d'aménagement en particulier en fait de drainage, mais plus de l'aménagement pour le tourisme, pour que ce soit plus agréable à circuler. Mais c'est sûr que c'est basé sur des terres agricoles. Le domaine est basé sur des terres agricoles qui sont déjà drainées et puis tout à fait, en fait, plus que très propices à l'agriculture. C'est pourquoi on veut valoriser, un peu, cet aspect-là, en offrant fruits et légumes à la ferme, du terroir, frais, directement aux consommateurs. Et puis on peut dire, encore une fois, produits dans le respect.

1375 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

En phase d'implantation des éoliennes, vous ne craignez pas des perturbations pour vos cultures bio, au niveau, je ne sais pas, des possibilités de déversement d'hydrocarbure?

1380 **M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1385 Oui. Bien en fait, la question est tout à fait juste. Mais premièrement, malgré notre ouverture sur le projet, du début, comme un peu tout le monde, c'est nouveau, c'est du changement, on avait certaines inquiétudes.

1390 Et puis, Kruger est une entreprise responsable qui nous a vraiment apparu comme en ayant le souci du détail. Et puis c'est ce qui m'amène à penser que s'il arrivait quelque problème que ce soit, ils prendraient réellement les moyens pour régler les problèmes. Donc, déjà, c'est un élément qui me rassure énormément.

1395 Ensuite de ça, pour ce qui est de nos pratiques culturelles, encore une fois, à chaque fois qu'ils ont un geste à poser, à chaque fois qu'ils ont eu à rentrer en communication avec nous, on a été prévenus à l'avance, ça a toujours été fait selon nos horaires et puis donc, on a déjà pris différentes ententes pour qu'il y ait le moins d'impact possible sur nos pratiques. Dans l'état actuel, je ne vois pas comment il pourrait y avoir d'impact sur mes méthodes culturelles.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Puis qu'est-ce qui pourrait être fait, d'après vous, pour rendre le projet encore meilleur?

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1405 Ah, clairement, moi, je verrais que Kruger installe un centre d'interprétation pour dynamiser encore plus, puis qu'ils fassent la promotion de leur parc éolien pour encourager les gens de la ville. On parlait de notre MRC, mais les gens de Montréal également, qui sont tout prêts, à seulement 10 ou 15 minutes. Alors, je verrais qu'ils mettent en place un centre d'interprétation pour favoriser l'accès puis la visite du site.

**LE PRÉSIDENT :**

1410 Messieurs Desgroseillers, merci beaucoup.

**M. DENIS DESGROSEILLERS :**

1415 Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1420 Donc, il est 8 h 15, nous allons faire une quinzaine de minutes de pause. Nous reprendrons à 8 h 30.

**PAUSE**

1425

**LE PRÉSIDENT :**

1430 Donc, j'invite maintenant, monsieur Jean-François Samray de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Bonsoir, Monsieur.

**M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

1435 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Donc, vous avez reçu mon mémoire que je ne vous lirai pas. On va le survoler, n'est-ce pas?

**LE PRÉSIDENT :**

1440 Parfait.

**M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

1445 Alors, l'AQPER est l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable. Elle existe depuis maintenant 20 ans, regroupe plus d'une centaine de membres répartis autant dans la production d'énergies hydroélectrique de petite puissance, éolienne, biomasse, biogaz et énergie solaire. Donc, c'est au titre de président-directeur général que je viens présenter les recommandations de l'Association.

1450 Donc, je pense que l'AQPER s'est intéressée au projet, parce qu'il entre dans les énergies dont elle fait la promotion. C'est un projet d'énergie renouvelable et qui accroît la proportion d'énergie renouvelable incluse dans le portefeuille énergétique du Québec. Situé dans un bassin, un grand bassin de 3,5 millions de personnes, je pense également que ça, c'est une autre particularité de ce projet-là qui le rend unique, qui le rend très désirable; désirable au sens où partout où on va sur la planète, le Québec, on est reconnu pour l'énergie renouvelable.

1455 Mais maintenant, et quand les avions viennent au-dessus, rares sont ceux qui ont la chance d'aller voler au-dessus de la Baie James et d'aller le voir, et cherchent ces sources d'énergie renouvelable, puisque dans la vallée du Saint-Laurent, il y en a très peu. On voit le barrage de Beauharnois en arrivant, qui est très près d'ici, et historiquement, le barrage de Beauharnois a une importance pour la région du Suroît, pour son développement économique. Mais s'ajoutera également le parc éolien de Kruger, bien sûr, si vous en faites la recommandation, si le ministre donne tous les permis qui y vont, mais ça permettra de venir ancrer, à tous les touristes et à toutes les personnes qui viennent à Montréal par son aéroport international, le fait de voir, du haut des airs, cette signature verte du Québec et cette signature verte de Montréal.

1465

Donc, quand ils vont arriver, après les nids de poules, ils vont découvrir les BIXI, mais avant d'arriver, je pense qu'ils vont pouvoir voir ces deux projets qui sont un complément idéal, soit la filière éolienne et la filière hydraulique.

1470 Donc, le projet, et je pense qu'il faut également le voir comme étant un projet qui répond à  
une demande gouvernementale. C'est un projet de société qui a été porté au travers de  
gouvernements, de positions politiques différentes, mais l'implantation au Québec de la filière  
éolienne s'est poursuivie; quatre décrets ont amené à deux appels d'offres et ces appels d'offres,  
1475 donc un premier 1 000 et par la suite un autre de 2 000, ont amené le déploiement d'une filière qui,  
selon l'expert consulté par la Régie de l'énergie, la firme Merrimark, disait, dans le premier cas, que  
c'était parmi les projets les moins cher. Et dans le deuxième cas, que la moyenne, sur la moyenne,  
c'était des projets compétitifs. Et donc, le coût unitaire était, ma foi, des plus intéressants.

1480 C'est un outil également de développement durable, parce que comme on le voit au tableau  
1 qu'on a présenté, bien ma foi, la filière sur l'apport en GES dans le cycle de vie d'un projet éolien  
est, ma foi, infinitésimale.

1485 Il faut mettre tout près de zéro, mais il y a une valeur et elle est là; il est à 9 tonnes  
équivalentes de CO2 par kilowattheure produit. Et ce qui est, ma foi, si on compare ça à 957 pour  
du charbon, vous comprendrez qu'il y a, de là, un intérêt pour le Québec d'être dans les énergies  
renouvelables et de poursuivre, et que l'ensemble des filières qui sont au Québec, que ce soit  
l'éolien, que ce soit l'hydro au fil de l'eau ou l'hydro avec réservoir, on est dans la fraction entre  
zéro et 10.

1490 Donc, on est dans les énergies qui sont très faiblement émettrices de gaz à effet de serre, et  
c'est tant mieux. Et c'est le souhait du gouvernement, puisque ce projet, le parc éolien Montérégie,  
répond également à la stratégie gouvernementale de développement durable, à la stratégie  
énergétique du gouvernement, au plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.

1495 En plus, il contribuera à l'effort du ministère des Transports par l'apport d'une énergie de  
substitution. On entend beaucoup l'impact du transport sur l'émission des gaz à effet de serre.  
Bien, l'avènement d'une énergie renouvelable, qui s'ajoute au parc déjà présent, va permettre  
d'avoir l'énergie suffisante pour intégrer, que ce soit les autobus électriques, les tramways  
électriques, les camions de transport périurbain ou la voiture individuelle. C'est parce que le  
1500 Québec a bien planifié son développement énergétique renouvelable. C'est parce qu'il a de  
l'énergie de disponible.

1505 Certes, actuellement, il y a un surplus conjoncturel; il y a un surplus conjoncturel qui se  
produit, mais ce surplus-là à l'immense avantage, c'est une situation qui n'est pas vécue dans  
beaucoup d'endroits dans le monde, c'est un choix; c'est une situation qui nous permet d'avoir des  
choix sur notre développement futur d'attirer ici des entreprises qui ont un souci de développement

environnemental, qui ont un souci de produire des biens à faible teneur en GES, et c'est également une caractéristique qui va nous permettre de développer ici des emplois de haut savoir et des emplois tournés vers l'économie du 21e siècle.

1510

Également, cette énergie-là rend possible le fait que le Québec aura un levier sur son premier poste de dépenses de la comptabilité nationale, c'est-à-dire les importations d'hydrocarbure qui se classe le premier produit d'importation, la première dépense de la comptabilité nationale. Et ça, le chiffre variera en fonction du prix du baril de pétrole, mais le premier bien importé au Québec, c'est le baril de pétrole. Et donc, en le substituant par de l'énergie renouvelable, le Québec accroît sa richesse et donc, c'est une bonne chose.

1515

Donc, au niveau environnemental également, je crois qu'on entend régulièrement la question à savoir : est-ce qu'on doit construire les parcs éoliens près des centres ou loin, cachés, très, très loin de la population?

1520

Bien, écoutez, dans un premier temps, on construit un parc éolien là où il y a du vent. C'est dur de le mettre à un endroit où il n'y a pas de vent. En fait, on peut le construire, si on veut des dépenses d'exploitation, mais si on veut en tirer un revenu, il faut d'abord l'installer là où il y a du vent.

1525

Il faut également l'installer là où il y a un réseau de transport de disponible et il faut également l'installer le plus près possible de la charge. Et la raison en est que ce faisant, on évite les pertes de transport et donc, il y a un gain maximal pour la société.

1530

Je pense que le projet sur lequel nous sommes ici rassemblés rencontre l'ensemble de ces critères, ce qui nous permet – il est situé tout près, dans la grande boucle, tout près du parc Hertel, donc il y a tout ce qu'il faut pour maximiser son intégration réseau et minimiser les pertes de réseau, tout près, situé dans un bassin de forte consommation.

1535

Donc, somme toute, le parc éolien répond aux aspirations des Québécois, parce qu'il contribue à rencontrer les objectifs de GES fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles – là, on ne sait plus trop, est-ce qu'on a une suite avec Cancún, comment est-ce qu'elle se fait? Mais ceci étant, regardez, sans aller à l'international, il y a les cibles que le gouvernement du Québec s'est données, c'est-à-dire une réduction de 20 % d'ici 2020. Et ce projet-là rend possible, un, l'intégration d'une énergie renouvelable, mais également rend possible la substitution d'une énergie largement émettrice de GES qu'est le pétrole.

1540

Donc est-ce que, maintenant il faut se poser la question, un tel projet se fait parce qu'il y a également des balises qui ont été fixées lors de l'appel d'offres, balises qui ont été approuvées par la Régie de l'énergie? Et il y a une grille de pointage, et je pense qu'on le détaille à la page 13 de notre présentation, dans les lignes 6 à 25, on détaille la formulation du pointage, mais on s'aperçoit

1545

que le processus qui a été lancé et approuvé par la Régie de l'énergie, c'est un processus d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire qualifié.

1550

Donc, ce faisant, il peut arriver que dans une région les promoteurs étaient deux, trois, pour regarder le même gisement et que, évidemment, ce faisant, ils avaient, dans un premier temps, à obtenir leur projet pour, par la suite, maximiser les ateliers et les rencontres de consultation pour rencontrer la population et vraiment bien l'expliquer.

1555

Donc, c'est la démarche qui a été obtenue, puisque le promoteur a, dans un premier temps, obtenu des résolutions habilitantes et a conclu des ententes de gré à gré. Je pense qu'on l'a entendu ce soir préalablement, par des gens qui l'ont vécu, qui ont raconté eux-mêmes leur histoire. Et donc, le promoteur a fait cette étape-là.

1560

À partir du moment où il a appris, au mois de mai, dans la biosphère de l'île Notre-Dame, qu'il était parmi les gagnants à l'annonce faite par le premier ministre, bien, le promoteur a dû, par la suite, prendre des positions et rencontrer tout le monde pour entrer, du projet de base, dans l'ingénierie plus fine et venir préciser vraiment la localisation. Et c'est ce qu'il a fait.

1565

Donc, le constat : le promoteur Kruger Énergie a tenu de multiples rencontres individuelles. Une fois qu'il a tenu ces rencontres-là, il a pu mieux positionner son projet et venir l'expliquer à l'ensemble de la collectivité. Là, certains vous diront : Oui, mais le projet a changé, le projet a bougé. Mais je pense que le projet a bougé pour répondre aux attentes des citoyens sur lesquels il y avait des éoliennes sur leur terre, et que c'était les premiers à satisfaire pour que le projet se fasse. Parce que soyons bien clairs, les projets doivent être supportés par la population, et c'est au promoteur à s'adapter à la population qui reçoit le projet, pour que le projet fonctionne.

1570

Ce qu'on a remarqué avec les années et ce qu'on remarque également ce soir, c'est le fait que ça a été documenté par une étude faite par la firme de sondage Multi Réseaux en 2007. L'implantation d'un parc éolien, c'est un dossier de gestion de changement et comme tout dossier de gestion de changement en psychologie sociale ou industrielle, l'individu a une certaine crainte, une appréhension de voir son quotidien changer et a des craintes, et ces craintes-là sont normales. Qu'il s'agisse d'un parc éolien, qu'il s'agisse d'un changement dans les horaires de travail ou peu importe, il y a des appréhensions. Et le rôle du promoteur est d'aller expliquer la situation, d'aller expliquer comment ça va se faire pour que le citoyen commence à le visualiser.

1580

Et donc, l'étude de Multi Réseaux a fait un sondage en Gaspésie, donc a fait le sondage avant qu'un parc soit construit et après, et a divisé la population sondée en deux groupes : un vivant à 10 kilomètres du parc, et l'autre vivant beaucoup plus loin. Et ce qu'on s'est aperçu, c'est que l'adhésion, à l'arrivée puis au fait qu'il y ait un parc éolien en opération, a passé d'une population favorable à 83 % à une population favorable à 86 %, celle qui vivait dans le rayon, celle qui voyait les éoliennes et celle qui le vivait au quotidien.

1585

1590           Donc, quand un promoteur fait l'ensemble de ces démarches, quand il rencontre, quand il consulte, et une fois que la population s'aperçoit que ce qu'elle s'est fait expliquer, c'est ce qui lui arrive, à ce moment-là, la relation de confiance, elle devient double. Le citoyen fait confiance, mais il vérifie; il vérifie et là, il voit que ce qui se construit chez lui est ce qu'il s'est fait dire. Et donc, il y a une relation et une belle complémentarité qui s'établit.

1595           Et donc, je passe d'autres statistiques qui sont là, mais c'est pourquoi l'AQPER considère que le promoteur a respecté l'ensemble des bonnes pratiques et c'est pourquoi nous appuyons le projet.

1600           Maintenant, c'est également un projet de développement économique. Une fois qu'on a le développement environnemental, le développement social, c'est également un projet de développement économique.

1605           Kruger est une entreprise québécoise au même titre que Boralex et Inergex 3CI, et on pourrait en nommer d'autres, mais qui sont des promoteurs qui sont au Québec, mais qui également rayonnent et ont des emplois dans des sites de production ailleurs au Canada et même ailleurs dans le monde.

1610           Donc, le savoir-faire qu'ils obtiennent ici permet de faire des meilleurs projets ici, mais également d'en faire des meilleurs ailleurs, qui ramènent des emplois au siège social et qui fait travailler des firmes québécoises qui, soit dit en passant, la majorité de la production industrielle des biens sur les éoliennes sont produits dans les régions désignées de Matane et de la Gaspésie, mais la ville de Montréal n'est pas en reste. Donc, le bassin d'implantation dans lequel va se faire le projet n'est pas en reste, puisque Montréal est la ville où est concentrée la plus grande expertise éolienne en Amérique du Nord. Donc, il y a une expertise et un savoir-faire en analyse, en gestion  
1615 et autres qui se concentrent ici.

1620           Donc, le projet va créer, dans sa construction de ces éoliennes-là, le parc de 100 mégawatts va créer des emplois, 50 à 70 emplois dans la phase de construction et 8 à 10 emplois permanents, par la suite. Mais je pense qu'également, un autre enjeu qui a été soulevé, parce que vous savez, il y a 12 ans – et j'en parlais avec certains dans la salle – il y a 12 ans, j'étais à l'Union des producteurs agricoles et j'étais agent de développement agroéconomique. Et tout ce qu'on appelle le Circuit du paysan, la Route des pommes et autres, c'est des choses que j'ai contribué et que j'ai contribué à développer et à mettre en place.

1625           Et vous savez, pour des entreprises qui sont dans le secteur de la production de fruits et légumes, dans les fromageries, les vignobles, les cidreries, c'est un peu comme les éoliennes. On implante ça là où il y a une terre fertile, là où il y a un terreau qui est propice, mais ce qui fait la différence entre que ça fonctionne et que ça ne fonctionne pas, c'est qu'il faut qu'il y ait du monde. Il faut que l'endroit, il y ait des gens qui viennent visiter.

1630 Et donc, l'implantation du parc va également aider à attirer cette clientèle de 3,5 millions de  
personnes à venir visiter davantage la région. Et ça, ce sera des emplois qu'on dirait plutôt induits  
par le projet, qui sont difficiles à comptabiliser. Mais vous l'avez entendu, je pense, pour ceux qui  
en ont chez eux ou qui en ont à proximité, c'est quelque chose sur lequel il y a une certitude, c'est  
que ça va attirer une clientèle qui n'était pas là avant.

1635 Et donc ceci étant, bien, je pense que j'ai atteint ma limite et donc, je vous dirais que c'est  
pour l'ensemble de toutes ces raisons que l'AQPER appuie le projet et vous demande  
respectueusement d'en recommander l'acceptation au ministre du Développement durable. Merci.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Je dois simplement préciser que nous ne faisons pas de recommandation  
au ministre, mais nous donnons un avis et faisons état de nos constatations et c'est le ministre qui  
va acheminer ça, qui va élaborer sa propre recommandation.

1645 **M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

Votre avis bien fait, c'est comme une recommandation.

1650 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Longpré?

1655 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Dans votre mémoire, dans le chapitre sur la démarche soutenue par la population locale,  
vous parlez de :

1660 « *La mise sur pied d'un comité de suivi permettra également de suivre l'enracinement du  
parc éolien dans son milieu d'accueil et de gérer de façon proactive et en toute transparence les  
problèmes et nuisances...* »

Comment on peut, dans un comité de suivi, être proactif, si on ne fonctionne que par les  
plaintes?

1665 **M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

1670 Bien, écoutez, je pense que la façon qu'on peut le faire, ça s'est vu dans d'autres parcs,  
d'autres promoteurs, et l'Association est un endroit où les membres de l'industrie échangent les  
meilleures pratiques.

1675 Également, je pense que dans le rôle, les personnes qui sont choisies pour composer ce comité-là, il est clair que la pratique n'est faite que sur la gestion des plaintes, mais il y a également, les personnes qui sont dans ce comité-là amènent des sujets qu'ils se sont fait dire par un, par l'autre. Et je pense qu'il y a une transparence qui s'est établie dans les autres projets et qui fonctionne. Il y a une discussion franche avec les données qui sont là puis on y voit dans les réalités.

1680 Puis je vous dirais, on a déjà vu, dans certains projets, que des plaintes étaient amenées au comité de suivi, puis le comité de suivi lui-même disait : Écoute, ce n'est pas fondé, ça n'a pas de bon sens cette plainte-là venant de tel individu. Regarde, il est comme ça dans l'ensemble des loisirs, des... bref, il y a des citoyens qui sont, et ça, c'est le comité de suivi. Je ne parle pas de quelle va être l'approche de Kruger, là, je vous dis ce qui se fait dans d'autres projets. Dans d'autres projets, le comité de suivi qui est composé de citoyens représentatifs qui connaissent le milieu, disent aux citoyens : Bien, regarde. Là, tu charries un petit peu trop, là, parce qu'on a consulté tes voisins puis la réponse est... ils ne disent pas la même chose que toi, là.

1690 Donc, je pense qu'un registre de consultation des plaintes tel que le présente Kruger, c'est la démarche à suivre. Mais il y a également par le choix des individus qui le composent. Puis je pense que la composition qu'il amène là est représentative du milieu. Vous savez, c'est comme sur un conseil d'administration. On peut, à titre d'administrateur, uniquement regarder les documents puis on fait nos heures puis on s'en va, ou on peut être proactif, se renseigner, amener au comité une mitigation de risque et amener des suggestions en disant : Bien, j'en ai parlé à un tel ou à un tel.

1695 Je pense que c'est à ça que sert le comité également. Puis c'est pour ça que je vous dis qu'un tel comité de suivi des plaintes fonctionne dans les autres projets, parce que les gens y sont impliqués puis parce qu'ils sont représentatifs du milieu qu'ils représentent.

1700 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1705 Votre rapport est très factuel. Donc, il ne soulève pas énormément de questions, si ce n'est une dernière : qu'est-ce que vous voyez qui pourrait être fait pour rendre le projet encore meilleur?

**M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY :**

1710 Bien, je pense que de poursuivre à rendre les citoyens de la région, je pense de poursuivre dans ce qui a été annoncé. Il n'y a rien de plus – je comprends que c'est très drabe pour les

1715 médias, là, mais il n'y a rien de plus correct et rassurant que d'avoir un promoteur qui explique sa démarche, qui la suit dans toutes les étapes, avant même la construction. Et je pense que ce qui peut être fait, bien, c'est de poursuivre sur la lancée, c'est-à-dire de le faire avec le milieu et de faire ce qui a été dit.

1720 Puis s'il y a des changements, s'il y a des déviations, s'il y a des glissements, bien, d'avoir un dialogue constant avec la population. C'est la seule façon de faire en sorte que les projets fonctionnent, et je pense que le projet est très, très bien lancé et qu'il amènera, je dirais, plusieurs à se questionner sur la trivialité du fait éolien là où il n'y a pas de monde. En milieu habité, c'est impossible, mais je pense que ce projet-là nous démontre que, ma foi, c'est faisable parce que c'est bien fait et que c'est bien communiqué.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Samray, merci beaucoup. J'appellerai maintenant, les chercheurs de la Chaire de recherche du Canada sur l'aérodynamique des éoliennes en milieu nordique, soit monsieur Joël Bédard, Simon-Philippe Breton et Louis-Étienne Boudreault.

1730 Bonsoir, Messieurs.

**M. JOËL BÉDARD :**

1735 A priori, peut-être qu'il y a peut-être eu une erreur dans la communication. En fait, nous ne sommes pas tous les trois de la Chaire de recherche. Donc, peut-être on pourrait abrégé ça : chercheurs québécois dans le milieu éolien.

**LE PRÉSIDENT :**

1740 Chercheurs québécois en éolien, parfait.

**M. JOËL BÉDARD :**

1745 Donc, d'abord et avant tout, je vous présente mes collègues, Louis-Étienne Boudreault à ma gauche, Simon-Philippe Breton à ma droite et moi-même, Joël Bédard. Est-ce qu'on m'entend bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1750 Très bien.

**M. JOËL BÉDARD :**

1755           Donc, nous sommes ici ce soir pour vous présenter notre mémoire qui s'intitule : *L'énergie éolienne : vers un projet de société durable*.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1760           **Début de la phrase à la page 1 : « Le présent mémoire constitue... »**

**Fin de la phrase à la page 2 : « (...) et la compétitivité économique de chaque filière. »**

          Donc, selon le professeur Normand Mousseau, dans son livre qu'il a intitulé *L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*, et je cite :

1765           **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 2 : « Avec 50 % de son énergie... »**

**Fin de la phrase à la page 4 : « (...) un bon choix de société pour le Québec. »**

1770           Dans cet ordre d'idée, certains enjeux sociaux et impacts environnementaux reliés au développement de la filière éolienne ont été abordés dans notre mémoire. Ainsi, plusieurs des préoccupations pouvant être soulevées précèdent l'implantation d'une centrale éolienne ont été identifiées, analysées et évaluées en toute objectivité.

1775           Notre expertise étant principalement dans le domaine de l'énergie. La revue bibliographique que nous avons faite ne sera pas présentée en détail aujourd'hui, puis aussi on a seulement 15 minutes.

1780           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Je vous regardais aller, je me disais : je vais leur dire pas beaucoup de temps et beaucoup de pages, mais je comprends que c'est...

1785           **M. JOËL BÉDARD :**

1790           Donc, cette partie ne sera pas présentée en détail, mais les principales conclusions seront mentionnées. Et donc, à la lumière de la revue bibliographique présentée dans le mémoire, il a été démontré que les enjeux sociaux et les impacts environnementaux peuvent être gérés de manière responsable et dans le respect des populations affectées.

Je suis rendu à la conclusion. Enfin, quelques recommandations seront présentées en points précis et détaillés. À noter que celles-ci ne se limitent pas seulement au développement éolien en Montérégie, mais s'appliquent plutôt à l'ensemble du Québec.

1795

Donc, en bref, et là, je vais vous les citer point par point, tel qu'il est inscrit dans le mémoire.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

1800

**Début de la phrase à la page 12 : « Il est d'abord et avant tout recommandé... »**

**Fin de la phrase à la page 15 : « (...) ne peut être que profitable pour la démocratie. »**

**LE PRÉSIDENT :**

1805

Monsieur Bédard, merci, vos associés aussi. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ça va.

1810

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais quelques questions à vous adresser. D'abord, dites-moi un peu en quoi vous avez étudié. Vous êtes tous les trois ingénieurs ou vous avez étudié dans des secteurs variés?

1815

**M. JOËL BÉDARD :**

Mon collègue Simon-Philippe Breton a d'abord étudié en physique. Il a fait une maîtrise en physique et son doctorat en éolien au Danemark. Non, en Norvège.

1820

**M. SIMON PHILIPPE BRETON :**

En Norvège.

1825

**M. JOËL BÉDARD :**

En Norvège, mais il a fait aussi plusieurs stages durant ses études dans des groupes de recherche, notamment au Danemark et en Espagne.

1830

Louis-Étienne Boudreault a étudié en génie physique et donc, il a un bac en ingénierie, et il fait sa maîtrise présentement en éolien à la Chaire de recherche à l'ÉTS.

1835 Et moi, je suis gradué aussi en ingénierie, en mécanique, spécialisé en énergie. J'ai certaines expériences en milieu industriel aussi. J'ai terminé ma maîtrise aussi dans le domaine éolien.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Parfait. Merci. Donc, mais voilà un peu mes questions. Donc, je vais aller sur des points particuliers dont vous faites mention dans le rapport, c'est question de nous éclairer.

Donc, vous dites, au moment où vous parlez du bruit et des impacts sur la population, vous dites :

1845 « *En général, on mesure un bruit de l'ordre de 25 à 35 décibels à une distance de 500 mètres d'une éolienne lorsque le vent souffle vers l'observateur.* »

1850 Dans le cas du projet Montérégie, il y a eu des simulations, des modélisations qui sont faites selon les standards, et selon les modélisations, les minimums à 750 mètres c'est 32 décibels et le maximum qu'ils ont observé à 750 mètres, c'est autour de 39, 39 quelque chose décibels.

Comment vous expliquez cette différence entre les données que vous fournissez puis celles de la modélisation utilisée par Kruger?

1855 **M. JOËL BÉDARD :**

1860 Bien, justement, en fait, c'est pour ça qu'il est essentiel de faire une modélisation, parce que le bruit dépend beaucoup des conditions météorologiques du terrain lui-même, en fait des obstacles, de la rugosité de surface et de comment se propagent les ondes. C'est pour ça qu'on conseille de faire des modélisations.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 Parfait. Donc, les chiffres que vous donnez là, c'est des chiffres...

**M. JOËL BÉDARD :**

1870 Très généraux, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1875

Très généraux, qui viennent de situations très particulières ou à 500 mètres – est-ce que vous avez une idée de la puissance de ces éoliennes qui ont servi à établir ce 32-35? C'est-à-dire est-ce que c'était des 750 des 500 kilowatts?

1880

**M. JOËL BÉDARD :**

Il faudrait que je vérifie avec la référence, mais on pourrait communiquer avec vous pour...

**LE PRÉSIDENT :**

1885

Ça serait apprécié, parce que de la façon dont vous le dites, c'est une généralisation, c'est quelque chose que je vous êtes prêt à généraliser. Et, en même temps, vous acceptez que c'est des données qui sont très variables.

1890

**M. JOËL BÉDARD :**

Oui, bien en fait, oui, on pourrait communiquer avec vous. On a pris, la référence est écrite à la fin de notre document.

1895

**LE PRÉSIDENT :**

La 17, c'est ça?

1900

**M. JOËL BÉDARD :**

C'est un document qui a été produit en 2005. Donc, j'imagine que c'est des éoliennes modernes.

**LE PRÉSIDENT :**

1905

En bas de 1,5 mégawatt.

**M. SIMON PHILIPPE BRETON :**

1910

Sûrement de puissance légèrement inférieure, mais...

1915

**LE PRÉSIDENT :**

Sur des parcs existants, donc qui auraient été construits quelques années auparavant. Ça veut dire peut-être même c'est à 1 mégawatt, peut-être en bas. Peut-être comme Le Nordais, peut-être.

1920

**M. JOËL BÉDARD :**

On ne peut pas statuer là-dessus.

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est des conditions qui sont... les données que vous donnez là m'apparaissent comme généralisées, puis je me demandais pour voir s'il y avait une analyse derrière la source.

1930

**M. JOËL BÉDARD :**

L'idée c'est de donner un ordre de grandeur, mais on préconise toujours la modélisation.

1935

**LE PRÉSIDENT :**

La modélisation au cas par cas.

1940

**M. JOËL BÉDARD :**

Parce que ça dépend d'un site à l'autre.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Vous suggérez – malheureusement je n'a pas noté les pages exactes dans votre mémoire, j'ai pris des extraits pour bâtir mon argument – vous dites : « Il est suggéré qu'il soit offert aux citoyens concernés de visiter une centrale éolienne existante pour qu'ils puissent constater par eux-mêmes le bruit réel produit par les éoliennes. » Mais vous acceptez en même temps de dire que chaque cas est unique, que le bruit peut varier, que ça dépend des conditions climatiques, des distances, du relief et d'un paquet d'autres facteurs.

1950

Donc, en admettant que cet exercice-là puisse être fait, est-ce que vous croyez que la perception est la même, en admettant que c'est comparable, ce que je ne suis pas prêt encore à affirmer, est-ce que vous croyez que la perception est la même pour quelqu'un qui entend un bruit sur une courte durée puis quelqu'un qui vit avec le bruit 24 heures sur 24?

1955

**M. JOËL BÉDARD :**

1960 En termes scientifiques, je ne pourrais pas statuer là-dessus. On n'est pas des spécialistes du bruit ni de la santé. Mais logiquement, on pourrait, je pense qu'on pourrait être d'accord avec vous, de dire que quelqu'un qui va entendre ça 24 heures sur 24 pourrait éventuellement le percevoir. Mais rendu là, c'est en termes de perception et non... ce n'est plus quantitatif, mais c'est rendu qualitatif et ça va dépendre des personnes.

**LE PRÉSIDENT :**

1965 O.K.

**M. JOËL BÉDARD :**

1970 Il se peut que pour certaines personnes ça énerve, pour d'autres, à force d'entendre un bruit constant, on finit par l'oublier. Par exemple, un réfrigérateur dans la maison, il y a certaines personnes qui peuvent l'entendre et ça peut tomber sur les nerfs, alors que d'autres personnes...

1975 Par exemple, j'ai personnellement habité un mois sur un site éolien à l'Île-du-Prince-Édouard, puis j'étais loin du 750 mètres. J'étais à 100, 150 mètres d'éoliennes. C'est un site d'implantation et de tests. J'étais là en été, la fenêtre ouverte, puis ça ne m'a jamais empêché de dormir.

**LE PRÉSIDENT :**

1980 Ça ne vous a pas dérangé.

**M. JOËL BÉDARD :**

1985 Mais ça, c'est un avis personnel et le document, on veut le garder objectif.

**LE PRÉSIDENT :**

1990 C'est vrai. Et en plus, ce que vous parlez, c'est vraiment de la question de nuisance. Parce que c'est certain que les niveaux de bruit qui sont là ne détruiront pas l'oreille humaine, n'affecteront pas l'audition à un point majeur. Donc, on est dans la question de nuisance.

1995 Vous dites aussi : « Il est aussi remarquable de constater le tourisme ayant résulté de l'installation d'une centrale éolienne à Cap-Chat. » Donc, vous savez que le promoteur Kruger envisage faire possiblement un centre d'interprétation de l'énergie éolienne.

2000 Pourriez-vous développer sur votre affirmation? Parce qu'on n'a pas vu, dans la littérature qu'on a parcourue, un effet remarquable sur le tourisme avec la centrale de Cap-Chat, mais peut-être qu'il l'a eu. Je ne doute pas de votre affirmation, mais juste pour nous guider vers une source, une piste qui permettrait d'appuyer le propos.

**M. SIMON PHILIPPE BRETON :**

2005 Bien, il existe un site d'interprétation, aussi, à Cap-Chat, n'est-ce pas?

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne pourrais pas vous dire.

2010 **M. SIMON PHILIPPE BRETON :**

Selon ma mémoire, oui. Parce que je suis déjà allé il y a quelques années déjà. Bien, peut-être je me suis basé sur le fait que le site existait, donc je me disais : si le site existe depuis plusieurs années, décidément, il doit y avoir des touristes qui vont visiter le site.

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Qui vont le voir, O.K. Mais je vais vérifier, voir, s'il y a un... Et il y avait des éoliennes expérimentales d'Hydro-Québec? Je pense que c'est à Cap-Chat qu'elles étaient?

2020 **M. JOËL BÉDARD :**

Il y avait une éolienne à axe vertical d'une puissance assez phénoménale pour l'époque à laquelle elle a été développée.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Elle n'a pas tourné beaucoup, je pense.

2030 **M. JOËL BÉDARD :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

2035 Non.

**M. JOËL BÉDARD :**

2040 Mais à titre personnel peut-être, je veux dire, toutes les personnes que je connais qui ont affaire à voyager en Gaspésie, arrêtent, puis ils m'en parlent : « On est allé visiter, on est allé voir... »

**LE PRÉSIDENT :**

2045 C'est impressionnant.

**M. JOËL BÉDARD :**

2050 C'est impressionnant et selon moi, ça attire des gens, mais bon, ce serait intéressant de trouver une référence là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Une référence, oui. Vous dites :

« *La participation active des citoyens est aussi proposée à travers, par exemple, des projets communautaires. En effet, il a été observé qu'une telle implication améliore grandement l'acceptabilité sociale des projets éoliens.* »

2060 Est-ce que vous auriez des suggestions à faire de projets communautaires que vous verriez avec ce projet-ci, avec le projet KREMONT? Ou des exemples de projets communautaires auxquels vous avez pensé quand vous avez rédigé cet énoncé-là?

**M. LOUIS-ÉTIENNE BOUDREAU :**

2065 Je pense que vous n'avez pas la même version de document que nous.

**LE PRÉSIDENT :**

2070 Ah! Attendez. Ça, c'était au point – ça, je me rappelle où il est, c'est 5.3.

**M. LOUIS-ÉTIENNE BOUDREAU :**

2075 À quelle page?

**LE PRÉSIDENT :**

2080

Je vais vous donner une page pour celui-là. Vous tombez bien, vous me demandez ça juste pour celui que je me rappelle. Attendez un petit peu, c'est le 5.5 de la page 12, juste avant votre conclusion, la dernière phrase. Vous référez à une référence numéro 18. Est-ce que vous avez ça? Ou ce n'est peut-être pas la même version?

2085

**M. JOËL BÉDARD :**

2090

Oui, oui. Une idée, comme ça, la personne qui a présenté tout à l'heure l'idée de faire un site d'interprétation, puis il pourrait peut-être s'associer avec leur centre d'interprétation. Pourquoi ne pas avoir – je ne sais pas, c'est une idée que je lance comme ça – le centre d'interprétation conjoint avec une érablière? Ça permettrait à beaucoup plus de monde de faire le lien entre les activités agrotouristiques et l'énergie éolienne, l'énergie verte. Ça, c'est un exemple.

2095

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le centre, ça pourrait être...

**M. JOËL BÉDARD :**

2100

Ça pourrait être une bonne idée.

**LE PRÉSIDENT :**

2105

Même avec une organisation communautaire qui le gère ou réinsertion de travailleurs... c'est comme ça un peu que vous voyiez l'idée?

**M. JOËL BÉDARD :**

2110

Puis ça pourrait aussi créer quelques emplois permanents aussi, là. Ça pourrait être intéressant.

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Parfait. Vous avez lu quand même le dossier – même si votre mémoire est générale, vous avez regardé un peu le dossier KREMONT spécifiquement?

2120

**M. JOËL BÉDARD :**

Oui, légèrement. On a voulu monter le projet assez globalement, parce que le but c'est vraiment d'essayer d'avoir une vision d'ensemble sur le développement éolien au Québec. Mais on est quand même au courant des dossiers de la Montérégie, notamment celui-ci et Saint-Valentin.

2125

**LE PRÉSIDENT :**

2130

O.K. Donc, est-ce que d'après vous, vous êtes des ingénieurs, donc je vais poser la question du point de vue ingénierie, est-ce que d'après vous il y a des points, d'un point de vue ingénierie, qui pourraient rendre le projet encore meilleur? Vous avez vu plusieurs parcs, vous avez travaillé dans l'Europe du Nord et autres, là, est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être faites pour rendre le projet encore meilleur?

2135

Est-ce qu'il y aurait moyen, d'après vous, par exemple, de travailler sur des superficies réduites, en terre agricole, par rapport à ce que propose Kruger? Est-ce qu'il y a des choix d'équipement qui auraient pu être mieux faits, qui auraient permis de réduire encore plus le bruit ou autre chose, là? Je vous guide parce que je vois un peu le point d'interrogation dans votre front, là.

2140

**M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

Chose certaine, c'est que... bien, les machines, je pense que c'est des Énercon.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

C'est les Énercon.

2150

**M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

Je pense que c'est dans la meilleure technologie qui se fait présentement en termes d'éolienne. Puis aussi, il y a eu de la modélisation, ça, c'est sûr et certain, qui a été faite, la modélisation du vent, au préalable, avant d'installer ces parcs éoliens là. Donc, je pense que si le promoteur a passé par toutes ces étapes-là, qui sont normales, du point de vue ingénierie, je pense que tout est en règle.

2155

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2160

**M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

Du point de vue de ce projet-ci.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Puis du point de vue construction?

2170 **M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

Du point de vue construction, nous autres, on est plus modélisation du vent.

**LE PRÉSIDENT :**

2175 Vous ne l'avez pas regardé, O.K.

**M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

2180 Puis on est plus global, le positionnement des éoliennes puis tout ça, mais le point de vue construction, on ne pourrait pas vous dire. Ce serait plus de nature technique.

**LE PRÉSIDENT :**

2185 Parfait.

**M. JOËL BÉDARD :**

Ce serait plus des ingénieurs civils qui pourraient vous aider là-dessus.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Qui pourraient répondre à ça, là.

**M. JOËL BÉDARD :**

2195 Mais des machines Énercon, à notre avis, c'est les meilleures machines qui existent sur le marché, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Actuellement.

**M. JOËL BÉDARD :**

2205 En termes de performance et de rendement, c'est de la belle machine. Puis la nacelle est beaucoup plus petite que les autres machines, parce que la transmission mécanique, en fait, a été très minimisée, en fait. C'est du direct drive, là. Donc, belle technologie, je n'ai rien à dire contre ça.

**M. LOUIS-PHILIPPE BOUDREAU :**

2210 Donc, il n'y a pas de boîte de transmission, je pense, qui fait que ça permet de diminuer le bruit également, à ce niveau-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2215 D'autres choses à rajouter sur la technologie? C'est bon? C'est une bonne technologie? Parfait. Donc, je vous remercie beaucoup pour votre présentation.

**M. JOËL BÉDARD :**

2220 Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2225 J'inviterais maintenant, le TechnoCentre éolien, monsieur Frédéric Côté.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

Bonsoir!

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2235 Alors, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, membres de la commission, citoyens de Saint-Rémi et des environs, membres du public, il me fait plaisir d'être parmi vous ce soir pour vous présenter l'opinion du TechnoCentre éolien sur l'implantation de projets éoliens dans les communautés québécoises.

2240

Le TechnoCentre éolien est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de contribuer au développement d'une filière industrielle éolienne québécoise compétitive à l'échelle nord-américaine et internationale, tout en mettant en valeur la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine au cœur de ce créneau émergent de l'économie du Québec.

2245

Fondé en 2000 par des acteurs du milieu gaspésien qui voyaient dans l'énergie éolienne une source de diversification économique, le TechnoCentre éolien travaille à soutenir le développement d'un savoir-faire québécois en matière d'énergie éolienne.

2250

Nos champs d'activités sont les suivants : aide technique aux entreprises, recherche appliquée, développement économique, communications et organisation d'événements.

2255

D'entrée de jeu, je veux préciser que le mémoire que nous déposons devant vous n'est pas spécifique au projet de Montérégie, de Kruger Énergie. Cependant, les éléments que nous vous présenterons sont, selon nous, tout à fait pertinents pour ce projet.

2260

En effet, même si la plupart des projets éoliens actuellement au Québec jouissent d'une bonne acceptabilité sociale, l'implantation d'un parc éolien dans une communauté ne passe pas inaperçu et soulève des questions légitimes de la part des acteurs locaux qui, la plupart du temps, sont les mêmes d'un projet à l'autre.

2265

L'intervention du TechnoCentre éolien vise donc à vous fournir des éléments de réponse à certaines de ces questions récurrentes en s'appuyant sur son expertise, l'état des connaissances techniques et scientifiques, ainsi que sur l'expérience gaspésienne en matière d'énergie éolienne.

2270

Avant de faire le point sur les questions d'impacts sociaux et environnementaux, nous croyons cependant qu'il est important de faire une mise en contexte sur les motifs ayant mené au développement de l'industrie éolienne au Québec, ainsi que sur la stratégie québécoise en la matière.

2275

Les citoyens québécois se sont exprimés sur les différentes options énergétiques qui s'offraient à eux et ont clairement fait le choix des énergies vertes. C'est d'ailleurs en marge du mouvement de contestation entourant le projet de centrale thermique du Suroît en 2004 que le développement éolien est ressorti clairement comme une orientation d'avenir pour la province. Ce choix a d'ailleurs été inscrit dans la politique énergétique du Québec en 2006 et est toujours d'actualité.

2280

La planification énergétique d'un État doit se faire avec une vision sur des dizaines d'années dans une perspective de soutien au développement social et économique. À cet égard, les besoins en énergie renouvelable, à un prix compétitif, continueront de croître à moyen, long terme, et ce, malgré les efforts d'efficacité énergétique tant au Québec que chez nos voisins.

2285 En outre, les principes de base en matière de sécurité d'approvisionnement commandent une certaine variété de sources énergétiques. Même à court terme, les dernières années ont démontré que l'équilibre est très précaire entre un surplus et un déficit énergétique. Il ne suffit parfois que de faibles précipitations estivales ou hivernales pour que le niveau des barrages hydroélectriques baissent, de telle sorte que l'on doive recourir à de l'importation d'électricité à coût plus élevé. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à l'été 2010 au Québec.

2290 Pour notre part, il ne fait donc aucun doute que le développement de l'énergie éolienne, en complémentarité avec l'hydroélectricité, est la meilleure stratégie à adopter. L'éolien est la source d'énergie qui offre le meilleur rendement de l'investissement énergétique, selon une approche de cycle de vie parmi les diverses sources d'énergie disponibles, après l'hydroélectricité

2295 Les avantages de l'énergie éolienne en termes de fiabilité et de complémentarité avec l'hydroélectricité sont indéniables. La technologie éolienne a fait des progrès remarquables au cours des 20 dernières années et la capacité technique d'intégration à grande échelle de cette source d'énergie au réseau d'Hydro-Québec est aujourd'hui démontrée.

2300 L'énergie éolienne est aussi une source d'énergie renouvelable avec un coût de production relativement faible.

2305 L'énergie éolienne est également un bon choix du point de vue du développement économique de la province. En premier lieu, soulignons que le développement de l'énergie éolienne au Québec est le fruit d'une prise en charge de la Gaspésie par les Gaspésiens. Les acteurs régionaux ont vu dans le développement éolien un moyen de sortir la région du marasme et de diversifier l'économie.

2310 Aujourd'hui, nous assistons à la naissance d'un véritable réseau productif en matière d'énergie éolienne en Gaspésie, et par le fait même, au développement d'un savoir-faire québécois de pointe.

2315 Aujourd'hui, environ 1 000 personnes travaillent dans l'industrie éolienne en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Et 2009 a été l'année où le taux de chômage a été le plus bas depuis 22 ans dans la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine. L'éolien n'est pas étranger à cette performance.

2320 Mais les retombées économiques ne sont pas qu'en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Déjà, en plus des 1 000 personnes en Gaspésie et dans la MRC de Matane, il y a environ 2 000 personnes qui œuvrent dans cette industrie partout au Québec. On estime d'ailleurs à plus de 160 le nombre de compagnies et d'entreprises québécoises qui œuvrent actuellement dans la filière éolienne.

L'implantation de 4 000 mégawatts d'énergie éolienne d'ici 2015 générera des investissements de plus de 10 G\$ sur l'ensemble du Québec.

2325

Selon une étude du docteur Jean-Claude Thibodeau, en collaboration avec la firme GPCO, plus de 3 700 emplois seront créés chaque année en période de construction de 2005 à 2015, principalement de la main-d'œuvre locale. À cela, il faut ajouter plus de 1 380 emplois pour l'exploitation de ces parcs en 2015. Encore une fois, il s'agira là de main-d'œuvre essentiellement locale.

2330

De plus, les retombées économiques provenant des redevances et loyers versés aux propriétaires terriens et aux municipalités où sont implantés les parcs éoliens atteindront 25 M\$ par année en 2015 à l'issue des trois appels d'offres d'Hydro-Québec, distribution pour de l'énergie éolienne.

2335

Évidemment, chaque projet est unique et la qualité du travail de chaque promoteur est un facteur clé de l'acceptabilité ou de la non-acceptabilité sociale d'un projet éolien. En raison de l'importante quantité d'informations diffusées et publiées sur différents enjeux en lien avec le développement de projets éoliens, le TechnoCentre éolien souhaite apporter des données factuelles et témoigner de l'expérience gaspésienne en la matière.

2340

Premièrement, l'acceptabilité sociale constitue l'une des plus importantes préoccupations citoyennes lorsqu'il est question de projets énergétiques, toutes sources d'énergie confondues.

2345

Du point de vue de l'industrie, tous reconnaissent l'importance de l'acceptabilité sociale dans le succès d'un projet éolien. Globalement, l'industrie éolienne a adopté des façons de faire adéquates et rigoureuses qui favorisent l'acceptabilité sociale de projets éoliens.

2350

L'expérience gaspésienne des dernières années démontre que les parcs implantés sur notre territoire ont joui d'une large acceptabilité sociale par les communautés d'accueil. Les développeurs, les promoteurs de parc ont d'ailleurs fait preuve d'ouverture en retravaillant certains éléments de leur projet, comme ça semble être le cas ici, aussi, au projet de Kruger en Montérégie et ils ont mis des comités de suivis en place qui se sont avérés efficaces.

2355

Somme toute, l'acceptabilité sociale est un enjeu prioritaire dans le développement de projets éoliens et les promoteurs se doivent d'y accorder une attention de tous les instants.

2360

Une préoccupation qui revient régulièrement lorsqu'on parle de parc éolien concerne l'impact des éoliennes sur la santé humaine. Elle est généralement motivée par les craintes des citoyens à l'égard de l'implantation d'un parc à proximité de leur domicile, en particulier en ce qui concerne les émissions sonores, les infrasons, l'effet stroboscopique et les champs électromagnétiques.

2365 Ces enjeux sont légitimes et nous déplorons la piètre qualité de l'information diffusée par certains opposants qui misent sur la peur pour convaincre les populations. Dans certains cas, il faut le dire, nous assistons à de véritables campagnes de désinformation.

2370 Plusieurs études rigoureuses portant sur l'impact des éoliennes sur la santé humaine ont été réalisées au cours des dernières années partout à travers le monde, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis.

2375 L'Institut national de santé publique du Québec a procédé à un examen de la littérature afin de fournir l'information la plus complète en matière de projet éolien aux Directions régionales de la santé publique. Le médecin-hygiéniste en chef de l'Ontario a également fait un rapport récemment en réponse aux préoccupations de santé publique en lien avec les éoliennes, et plus particulièrement en matière de bruit.

2380 Enfin, l'étude *Le son des éoliennes et ses répercussions sur la santé*, produite en juin 2000 par un comité d'experts scientifiques indépendant, apporte un éclairage complémentaire.

2385 En résumé, ces trois études en arrivent aux mêmes conclusions, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de preuve scientifique démontrant des liens de causalité directe entre les éoliennes et des impacts négatifs sur la santé humaine. L'élément clé à gérer, et il ne s'agit pas là d'un problème de santé, serait plutôt la perception de nuisance – en anglais annoyance – qui se définit comme un sentiment de déplaisir associé à un agent ou à une condition considérée comme affectant négativement un individu ou un groupe. Certaines études établissent même un lien entre ce sentiment et la dynamique d'acceptabilité sociale.

2390 Une autre préoccupation fréquemment soulevée par la population concerne le bruit émis par les éoliennes, et cette préoccupation est souvent pointée du doigt lorsqu'il est question de nuisance.

2395 Le bruit des éoliennes provient de deux sources : aérodynamique et mécanique. Le bruit émis par les éoliennes a été extensivement étudié et mesuré. Les méthodologies de prédiction, la fameuse modélisation dont on a parlé depuis quelques minutes, ainsi que la façon de mesurer le bruit provenant des éoliennes sont même encadrées par des normes reconnues internationalement, notamment la ISO 9613-2 pour ce qui est de la modélisation, et la IEC 61400-11 pour ce qui est de la façon de mesurer le bruit provenant des éoliennes. La nature et l'intensité des bruits d'éoliennes sont donc bien connues.

2400 Au Québec, plus spécifiquement, c'est la note d'instruction 98-01 du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, le MDDEP, qui établit le niveau sonore maximal causé par une source sonore fixe. Donc, on parle d'une norme qui s'applique à toutes les sources de bruit, pas spécifiquement l'éolien.

2405 Les recommandations du MDDEP sont faites en fonction du type de zonage où sera  
implanté le projet, ainsi que sur la période de la journée, soit le jour ou la nuit. Ce qu'il faut retenir,  
c'est qu'en zone habitée, au Québec, la note d'instruction du MDDEP fixe un critère de 40 dBA la  
nuit et de 45 dBA le jour – ça, c'est à l'extérieur du domicile, juste à côté de la porte d'entrée, on  
2410 pourrait dire – à moins que le bruit ambiant préexistant ne soit déjà supérieur à ces niveaux avant  
l'implantation du parc éolien ou de la nouvelle source de bruit dans l'environnement.

De l'avis du TechnoCentre éolien, la valeur de 40 dBA représentante une limite tout à fait  
adéquate, surtout en la comparant avec les normes nationales et internationales, car il s'agit d'une  
des plus restrictives au monde.

2415 De plus, l'expérience gaspésienne semble démontrer que la grande majorité des résidents  
situés près d'un parc éolien en exploitation considèrent que l'implantation des éoliennes a eu peu  
ou pas d'impact sur la qualité de l'environnement sonore de leur résidence.

2420 Maintenant, en ce qui a trait à l'impact visuel. L'impact visuel des éoliennes est un autre  
enjeu qui suscite plusieurs questions au sein des communautés d'accueil. Il existe plusieurs  
documents de référence qui encadrent le développement des parcs éoliens de façon à ce qu'ils  
s'intègrent harmonieusement au paysage.

2425 En fixant des distances minimales à respecter entre les éoliennes, les habitations ou tout  
autre élément ayant une valeur esthétique, touristique ou patrimoniale, la réglementation  
municipale se trouve à atténuer, en amont, l'impact visuel des éoliennes. Toutefois, le critère de la  
distance n'est pas toujours le meilleur paramètre pour atténuer l'impact visuel des éoliennes.

2430 En effet, le contexte d'implantation est un élément important à considérer lors de la  
configuration d'un parc éolien. À titre d'exemple, des éoliennes installées au cœur d'une plaine  
peuvent avoir un impact visuel plus fort que des éoliennes en terrain boisé et montagneux, et ça, à  
une distance qui pourrait être la même.

2435 Au Québec, nous avons adopté une approche parmi les plus novatrices en Amérique du  
Nord, qui se caractérise par des objectifs d'harmonisation et de critères d'analyse qui s'inscrivent  
dans une vision dynamique et évolutive du paysage.

2440 En effet, plutôt que d'uniquement protéger intégralement certains éléments du paysage,  
cette approche cherche à harmoniser les projets à tous les types de paysage dans une perspective  
de construction de nouveaux paysages. Cette approche s'applique d'ailleurs autant pour les terres  
privées que les terres publiques. Cette approche, par objectifs et critères, permet d'éviter que  
l'impact des éoliennes crée un préjudice aux autres utilisations du territoire et permet de construire  
des parcs éoliens de concert avec les communautés d'accueil.

2445

En effet, cette façon de faire incite les promoteurs à mettre les efforts nécessaires afin d'harmoniser leur parc éolien à son environnement et à faire preuve de créativité dans la démarche. Cela permet notamment de trouver des solutions intéressantes.

2450 Encore une fois, la consultation et, je dirais, le dialogue avec les communautés d'accueil et les promoteurs favorisent l'intégration des parcs éoliens aux autres utilisations du territoire.

2455 En conclusion, le développement de l'énergie éolienne au Québec est le fruit d'une stratégie innovante et cohérente, articulée autour des besoins et des préoccupations de la population du Québec. Il s'agit d'une industrie dynamique qui a des retombées socioéconomiques indéniables pour le Québec et la Gaspésie, que ce soit en matière de création d'emplois, de retombées économiques au sein des communautés d'accueil ou du développement d'une expertise québécoise de pointe en matière d'énergie éolienne.

2460 Les études récentes concluent qu'il n'y a pas de preuve scientifique démontrant des liens de causalité directe entre les éoliennes et les impacts négatifs sur la santé humaine. Les impacts négatifs de l'implantation de projets d'éoliens peuvent être amoindris et sont largement tributaires de l'acceptabilité sociale.

2465 Afin d'assurer une intégration harmonieuse des projets éoliens, le TechnoCentre éolien croit que les communautés d'accueil doivent être impliquées le plus tôt possible dans le processus de planification de ces projets. Cela permet de prendre en considération les préoccupations citoyennes exprimées et de les réduire le plus efficacement possible. Une communication transparente constitue certainement un facteur de réussite majeure pour l'acceptabilité sociale des projets éoliens.

2475 Enfin, pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus et pour l'impact positif majeur de l'énergie éolienne au Québec et en Gaspésie, dans la mesure où le projet présente un niveau d'acceptabilité sociale adéquat dans le milieu d'accueil, puis là, je veux être bien clair, on ne parle pas d'unanimité sociale, mais d'acceptabilité à un niveau adéquat, ce qui semble en tout cas être le cas ici, en écoutant les mémoires qui sont déposés depuis le début de la soirée, le TechnoCentre éolien recommande la réalisation de ce projet.

2480 Je vous remercie de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2490 Vous dites dans votre mémoire à la page 26, à propos de la note d'instruction 98-01, que le MDDEP envisagerait la possibilité qu'il y ait une révision de la note d'instruction pour abaisser les niveaux sonores recommandés. Et vous ajoutez que : « Il est de notre avis qu'à l'heure actuelle, les informations dont on dispose ne justifieraient pas cette révision-là. » C'est à la page 26 de votre mémoire.

2495 **M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

Oui.

2500 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Quelles sont ces informations-là que vous avez, qui justifieraient de ne pas abaisser ça?

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2505 En fait, nous, les informations que nous avons sont essentiellement de deux ordres : il y a l'expérience générale de vivre avec des parcs éoliens dans le territoire où on ne dénote pas de nécessité – parce que, un, il faut savoir que les parcs éoliens qui sont actuellement en Gaspésie respectent la note d'instruction au niveau du 40 dBA la nuit. Et on ne sent pas de problématique majeure. Et ce sentiment-là est confirmé par les sondages. Parce qu'on sait que les propriétaires de parcs ont des suivis à faire après la construction de leur parc, entre autres au niveau des émissions sonores, et les résultats de ces premiers sondages-là qu'on commence à voir sortir en Gaspésie, parce qu'évidemment, ce sont les premiers endroits où il y a eu des parcs...

2515 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Vous voulez dire les premiers suivis et les premiers rapports de suivi?

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2520 Les premiers suivis, tout à fait. Les Cartier, et cetera, là.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2525 O.K., oui.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2530           Donc, ça dénote qu'il n'y a pas de problématique à ce niveau-là.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2535           O.K. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2540           Vous faites référence, dans votre mémoire, vous dites : « Plusieurs validations a posteriori sur le terrain ont démontré une performance adéquate de ce modèle – celui dont on vient juste de parler – lorsqu'appliqué au domaine éolien. »

2545           Et vous citez, je pense... cet argument, il s'appuie sur les trois sommaires, c'est ça? Les trois sommaires qui ont été déposés, le sommaire Cartier, les deux sommaires Cartier pour deux années différentes de Baie-Des-Sables et un pour l'Anse-à-Valleau, c'est ça?

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

Oui.

2550           **LE PRÉSIDENT :**

Il y a combien de parcs éoliens actuellement en Gaspésie? En Gaspésie et MRC de Matane?

2555           **M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

En Gaspésie et MRC de Matane – je vais les compter à voix haute, si vous voulez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

2560           Ah, oui, oui.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2565           Carleton, Anse-à-Valleau, il y a les deux parcs, il y a deux parcs à Murdochville, il y a Baie-Des-Sables, Saint-Ulrich, Saint-Léandre, Matane, Cap-Chat. Donc, on parle de presque une dizaine.

**LE PRÉSIDENT :**

2570

Presque une dizaine.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2575

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2580

Est-ce que vous avez pu, parce que nous n'avons pas eu accès encore à ces documents, est-ce que vous avez pu voir, vous, les résultats des suivis de ces 10 parcs ou bien vous avez juste vu les sommaires qui ont été produits?

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2585

En fait, j'ai seulement eu accès à de l'information découlant des suivis qui ont été faits. Parce qu'en fait, ce qu'il faut savoir c'est que sur les 10 parcs que je vous ai nommés, il y en a quand même une bonne proportion qui sont des parcs qui ont été réalisés avant le système d'appel d'offres, et l'exigence de faire des suivis sur les émissions sonores, de façon systématique, découle des projets qui ont fait suite au premier appel d'offres.

2590

Alors, c'est une exigence qui n'a pas été faite aux propriétaires des parcs précédents. Donc, on n'a pas de méthodologie pour faire le suivi de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2595

Parfait. Et dans les sommaires qu'on avait, il n'y avait pas beaucoup d'information à savoir s'il y avait eu des dépassements ou pas de dépassement puis dans quelles conditions les suivis avaient été faits. Mais vous, vous vous êtes fié sur les résultats qui sont là pour votre mémoire. Vous n'avez pas vu autre chose. Vous n'avez pas eu d'accès privilégié, mettons.

2600

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2605

Non. Je n'ai pas eu d'accès privilégié, mais ceci dit, il y a la question des sondages. Mais pour, mettons, les sept autres projets ou six autres projets où on n'a malheureusement pas de suivi. Donc, on se doit de... Parce que moi, je suis Gaspésien, je vis dans la communauté, je me promène sur le territoire, on discute avec les gens. Donc, c'est pour ça que je vous disais que j'ai deux sources.

2610 Premièrement, le sentiment général quand on est là-bas puis qu'on vit avec les gens puis, bon, qui ne semblent pas démontrer de problématique. Et ce sentiment-là semble vouloir se confirmer avec les suivis qui se font suite au premier appel d'offres.

**LE PRÉSIDENT :**

2615 Parfait. Bien, merci beaucoup, Monsieur, pour votre présentation.

**M. FRÉDÉRIC CÔTÉ :**

2620 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2625 J'inviterais maintenant, Comexa, la ferme de Mathieu Dubuc et Ferme Dom incorporée, Jean-Pierre et Mathieu Dubuc. Bonsoir, Messieurs.

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

2630 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Moi, je me nomme Jean-Pierre Dubuc, je suis avec mon fils Mathieu. Mon autre fils, Dominic Dubuc, n'a pas pu être présent ce soir.

2635 On vient ici pour vous présenter un petit peu la situation qu'on a vécue avec l'implantation du futur site, parce qu'en fin de compte, au début, c'était moi qui étais le propriétaire et mes fils travaillaient pour moi, disons, avant qu'on transfère, mais en tout cas, je vais vous mettre en situation comment on a vécu ce processus-là, puis le pourquoi qu'on a embarqué dans ce projet-là.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2640 **Début de la phrase à la page 1 : « Après avoir réfléchi sur la façon... »**

**Fin du mémoire.**

2645 Je laisse Mathieu élaborer sur l'apport à son entreprise, car c'est lui qui, maintenant, cultive les terres et qui est propriétaire.

Merci de votre attention.

**M. MATHIEU DUBUC :**

Bonjour!

2650

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase à la page 4 : « Moi, je fais partie des 110 agriculteurs qui ont signé... »  
Fin du mémoire.**

2655

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs Dubuc. Je vais vous poser quelques questions. Je voudrais savoir, donc on voit dans votre mémoire que vous envisagez améliorer le drainage, stabiliser vos pentes, bon, uniformiser. Qu'est-ce que vous faites actuellement comme pratique pour conserver les sols?

2660

**M. MATHIEU DUBUC :**

On fait du semi-direct. On laisse les résidus à la surface. On travaille juste avec les fumiers, les engrais verts, on n'utilise pas de pesticides. On travaille juste avec du désherbage mécanique pour contrôler la mauvaise herbe. C'est toutes les normes biologiques. C'est un cahier ça d'épais à respecter.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

C'est beaucoup. C'est exigeant?

2670

**M. MATHIEU DUBUC :**

Oui, c'est assez exigeant, les normes.

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Puis les normes, est-ce qu'ils obligent des haies brise-vent?

2680

**M. MATHIEU DUBUC :**

Ils n'obligent pas des haies brise-vent, mais ils obligent des bandes tampons à côté des voisins qui ne sont pas certifiés biologiques. C'est une bande tampon qu'il faut laisser en cas de dérive d'herbicide des voisins.

2685

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

Aussi, je pourrais rajouter, ils exigent des rotations des cultures, ces choses-là. Ça, c'est essentiel. Aussi, nous autres, la gestion des résidus, on travaille beaucoup là-dessus, en fin de

2690 compte, laisser le plus de résidus au sol, ce qui fait comme un tampon au niveau de l'érosion des  
sols.

Aussi, pour vous dire, on est, depuis 2004, on est en production biologique, mais on est en  
conservation des sols, sur la culture sur billons depuis environ l'année 2000, je crois, là, puis on  
2695 était déjà sensibilisé aux réductions des pesticides et des engrais avec le travail réduit.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Excusez, ça représente quoi la bande tampon que vous êtes obligés de conserver pour  
2700 protéger vos champs?

**M. MATHIEU DUBUC :**

Ça représente, c'est 8 mètres du voisin. De la culture du voisin.  
2705

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

C'est quand même important. C'est une terre que vous ne pouvez pas utiliser?

**M. MATHIEU DUBUC :**

Oui. C'est une terre qu'on ne peut pas cultiver, puis c'est ça, avec Kruger, les chemins  
d'accès, souvent, ils adonnent qu'ils sont utilisés dans les places qui n'ont pas de culture. Il n'y a  
aucune perte. La plupart de tous les chemins, ils n'ont pas de perte agricole pour nous.  
2715

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que c'est cette bande tampon là que vous allez utiliser pour implanter une éolienne?

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

Oui.

**M. MATHIEU DUBUC :**

Pas nécessairement. Parce qu'il faut que les éoliennes soient à tant de distance des... ils ont  
une distance à respecter des voisins et des cours d'eau. Non, ils ne seront pas utilisés pour les  
éoliennes.  
2725

2730

**M. JEAN-PIERRE DUBUC :**

2735 Mais juste pour rajouter peut-être un point là-dessus. C'est que nos bandes riveraines, quand même, sur le bord des cours d'eau, vont être utilisées – qui sont obligatoires en fin de compte – vont être utilisées pour faire les voies d'accès pour l'accès au niveau des éoliennes. On a déjà des chemins d'accès pour aller à nos cultures, sortir nos récoltes puis ces choses-là, ils vont se servir de ces chemins d'accès là pour les charger, pour pouvoir se circuler.

2740 Pour nous, c'est un avantage très important aussi, parce que ça nous donne accès. Quand on reçoit des fumiers, on a des ententes avec d'autres producteurs pour leur fournir les matières organiques au niveau des fumiers, ça va nous donner l'accès avec les camions de pouvoir aller directement faire les amas au champ, aux endroits appropriés, sur des chemins qui sont solides. Ça, c'est un avantage qui n'est quand même pas à négliger, comme producteur en production biologique.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Et vos drains, vous prévoyez les faire à quelle profondeur, votre nouveau système de drainage?

2750 **M. MATHIEU DUBUC :**

2755 Bien, les drains, la profondeur c'est à peu près aux trois pieds. Mais les drains, ce n'est pas la profondeur... bien, l'efficacité des drains, on se rend compte qu'entre les drains, les drains ne sont pas assez... sont trop placés larges.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2760 **M. MATHIEU DUBUC :**

2765 Nous autres, on se rend compte, l'efficacité des drains c'est très important pour la culture, mais pour drainer, ça prend de l'argent. Puis à un moment donné, on a un minimum qu'on peut investir dans nos terres, parce que les revenus ne sont pas suffisants. On a des endettements, mais on ne peut pas... on est limité, à un moment donné, pour améliorer nos terres.

2770 Mais moi, je pense, en ayant des revenus supplémentaires comme je peux avoir, bien... moi, je pense que les emplacements d'éoliennes, qu'est-ce que je perds en terrain puis qu'est-ce que je perds en culture, je pense que je vais le regagner peut-être 20 fois de qu'est-ce qu'on perd. Mais ça, c'est sur toutes les fermes. Il ne faut pas dire qu'on perd tant de terrain. Qu'est-ce qu'il ne faut

pas oublier, c'est que nous autres, on met de la nourriture sur la table avec qu'est-ce qu'on produit, tous les producteurs. Mais on va en amener plus de production avec les éoliennes, selon moi, là, de tous les producteurs.

2775

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Puis l'éolienne, où elle va être posée sur votre terrain, est-ce qu'elle va compliquer un peu votre pratique, vos activités ou ça ne changera rien dans l'utilisation de la machinerie?

2780

**M. MATHIEU DUBUC :**

Non. L'éolienne, elle ne nuira pas du tout au terrain, puis Kruger sont favorables à aussi... tu sais, comme d'autres producteurs ont dit, ils sont beaucoup d'écoute pour... Moi, on utilise un système GPS pour les tracteurs, les tracteurs sont conduits par un satellite, puis les lignes RTK, c'est les lignes qui sont toutes basées, qui sont fixes – chaque année, on passe dans les mêmes lignes – bien, comme Kruger, ils n'avaient pas de problème à adapter les éoliennes selon nos lignes déjà existantes pour avoir moins de perte pour les cultures, ça fait que j'ai trouvé ça bien quand même.

2785

2790

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est bien. Et avec le projet qui est sur la table, est-ce que vous avez encore des inquiétudes sur quelque chose ou tout est tellement dans l'ordre que...

2795

**M. MATHIEU DUBUC :**

Non. On a lu le cadre de référence qu'ils ont, puis c'est très bien structuré. Je n'ai pas d'inquiétude du tout, là.

2800

**LE PRÉSIDENT :**

Puis est-ce qu'il y a des choses auxquelles vous pensez spontanément qui pourraient rendre le projet encore meilleur?

2805

**M. MATHIEU DUBUC :**

Bien, peut-être d'en avoir plus.

2810

**LE PRÉSIDENT :**

Plus d'éoliennes?

**M. MATHIEU DUBUC :**

2815 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2820 D'accord. Madame Teasdale à noté. Je vous remercie beaucoup, Messieurs Dubuc. J'inviterais maintenant, la Ville de Saint-Rémi. Je pense que c'est monsieur le maire, monsieur Lavoie.

Grosse soirée, Monsieur le maire?

2825 **M. MICHEL LAVOIE :**

Oui. On vient de finir notre assemblée à la Ville de Saint-Rémi, c'est pour ça que j'avais mis le plus tard possible. Ça va bien comme d'habitude.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci d'être là.

**M. MICHEL LAVOIE :**

2835 Bienvenue, Monsieur le président et Monsieur Longpré. On va vous faire un petit peu un topo, ce que la Ville de Saint-Rémi en pense, grosso modo.

**(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

2840 **Début de la phrase à la page 2 : « Située en Montérégie à 10 minutes... »**  
**Fin du mémoire.**

Merci.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur le maire. Monsieur Longpré, des questions?

2850 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

C'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

2855

Alors, Monsieur le maire, j'aurais quelques questions. Peut-être une première question, vous parlez d'un développement résidentiel, 1,7 million de pieds carrés?

**M. MICHEL LAVOIE :**

2860

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2865

Ça correspond à combien d'habitations approximativement?

**M. MICHEL LAVOIE :**

2870

C'est le dernier projet qui a été accepté, c'est 440 numéros de porte. Ce n'est pas d'habitations, numéros de porte.

**LE PRÉSIDENT :**

2875

Numéros de porte?

**M. MICHEL LAVOIE :**

2880

Ça veut dire peut-être 350 unités d'habitation, je comprends. Parce qu'avec notre territoire, veut, veut pas, nous autres, notre économie, quand même, est basée sur l'agriculture. Le pôle économique de notre région c'est l'agriculture. Et lorsqu'on se présente à la CPTAQ, il faut démontrer l'implantation au sol, au maximal.

2885

C'est sûr et certain qu'on est quand même une Ville qui accueille et qui donne des services à une population, la région proche de chez nous, et puis c'est important, c'est un des points que la CPTAQ nous a demandé. Et puis, pour nous autres, l'implantation au sol au maximum c'était dans notre vision.

**LE PRÉSIDENT :**

2890

O.K. Donc, ce territoire-là qui est actuellement en zone résidentielle, zone industrielle était des territoires qui étaient en zone agricole, je comprends?

2895 **M. MICHEL LAVOIE :**

Oui. C'est un terrain – les gens de la région le connaissent –, c'est situé entre la route St-André et la 221. C'est une pointe qui s'en allait au golf de Saint-Rémi et puis, dans le fond, on avait deux périmètres d'urbanisation : le golf et la Ville de Saint-Rémi, ça fait que ça relie les deux périmètres ensemble.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vos négociations avec le promoteur, est-ce qu'elles sont terminées concernant les redevances? Est-ce que vous avez signé déjà des ententes particulières ou c'est en négociation?

2905 **M. MICHEL LAVOIE :**

Sans entente particulière, c'est les redevances qu'ils offrent à toutes les municipalités. Nous avons passé une résolution comme quoi nous étions d'accord avec le montant qu'ils ont offert.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et il y a certains intervenants qui parlaient que ce serait important que le gouvernement établisse une règle égale pour toutes municipalités sur les redevances; qu'est-ce que vous en pensez?

2915 **M. MICHEL LAVOIE :**

Moi, à date, j'ai eu la possibilité de voir différentes compagnies qui nous ont approchés sur le territoire, et puis je peux vous dire une chose : le respect et puis l'implication de Kruger Énergie versus – je ne nommerai pas les autres compagnies, parce qu'il y en a d'autres qu'on a eu une très bonne discussion, solide, puis moi, je me connais, ça a été dur avec ces compagnies-là –, mais c'est des gens qui ont tout le temps respecté ce qu'ils nous ont dit. C'est des gens qui parlent, on ne regarde pas Saint-Rémi ou Saint-Isidore, Saint-Michel ou Saint-Constant, c'est le territoire et puis pour eux autres, c'est aussi important, que ça soit d'une municipalité à l'autre.

2920 C'est ça qui est important pour nous autres, de voir que tous et chacun, on est un milieu homogène, et puis si vous avez pu constater, à date, vous n'avez pas eu de soulèvement populaire dans le coin. Parce que les gens, ont est tous du monde du même milieu. Un milieu agricole, des gens travaillant, des gens qui veulent gagner leur vie, des gens qui travaillent à 60 % à leur compte, ici, dans la région, et puis en créant de l'emploi. Saint-Rémi, c'est sûr qu'on génère plus d'emplois, donc tous les gens de partout peuvent venir quand même travailler sur notre territoire.

2930

2935 Mais c'est une compagnie qui a tout le temps été assez, je dirais, comme des pères de  
famille. Un enfant ou l'autre, on les aime tous. Ça fait que c'est ça qui est important, mais chacun  
avait ses avantages à offrir, et puis nous autres on a pu tirer notre épingle du jeu en ayant,  
justement, la ligne de transport hydroélectrique qui est déjà installée, et puis le terrain qu'on lui  
offre, c'est en avant de mes bassins aérés de la Ville de Saint-Rémi.

2940 Donc, c'est un terrain, pour nous, qu'on n'utilisait pas du tout, parce qu'il est en avant de mes  
bassins aérés. Ça fait qu'ils vont prendre encore un espace au niveau de la CPTAQ, donc c'est un  
terrain en zone blanche qu'on peut récupérer, puis qu'on ne peut pas mettre d'entreprise ou de  
maison là, mais ce type-là va aller là, numéro 1.

2945 Ça fait que pour nous autres, ça cadrerait très, très bien dans l'esprit d'implantation au sol au  
maximum de tous nos lopins de terre, parce qu'on ne veut pas gruger dans la zone agricole pour  
rien, on en a besoin, c'est notre territoire, puis c'est important pour nous autres.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Puis depuis que le projet est annoncé dans votre communauté, le conseil municipal n'a pas  
reçu d'opposition particulière? Parce que là, on entend juste des gens très en faveur, mais vous  
avez sûrement un pouls de la population?

2955 **M. MICHEL LAVOIE :**

2960 Non. Ici, la Ville de Saint-Rémi, je vous garantis, la première fois qu'on a eu une rencontre,  
parce qu'on avait dit aux gens que je n'avais pas pris position, parce que moi j'étais le premier à  
dire : les éoliennes, là, qu'ils s'arrangent avec leurs problèmes. Bonjour, merci.

2965 Dans le sens qu'ils ont fait des belles présentations. Les élus ont été tous convoqués, de  
toutes les municipalités. La présentation a été bien faite. Après on a été aux citoyens. Nous autres,  
on a fait une publicité. La première rencontre, je ne veux pas vous dire les chiffres, il y avait peut-  
être entre 200 et 250 personnes qui se sont présentées, ici, au centre communautaire. Les gens  
ont eu le son, ils ont tout eu. Kruger a fait réellement une belle job d'information auprès de ces  
citoyens-là, puis je pense qu'ils sont revenus à trois reprises. Puis à chaque fois, bien, ça a été  
250, ça a été 120 puis après ça a tombé à 60.

2970 La seule chose qu'ils me demandent, les citoyens de Saint-Rémi, à date – écoute, j'en  
rencontre du monde : « Quand est-ce qu'on va les bâtir ces éoliennes-là? » C'est rien que ça qu'ils  
veulent savoir, c'est quand est-ce qu'on les monte. C'est la question qui m'est posée actuellement.  
Je n'ai pas eu d'opposition de personne. Sérieusement, là. Peut-être qu'il y a des gens qui ont  
revendiqué dans d'autres municipalités, mais sur mon territoire, chez nous, j'ai pas eu personne  
2975 qui est venu à une assemblée du conseil me parler négativement d'un projet éolien, aucun.

**LE PRÉSIDENT :**

Les Saint-Rémois sont assez en faveur, disons.

2980 **M. MICHEL LAVOIE :**

Bien moi, à date, je peux parler au nom d'eux autres, ça va bien.

2985 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Vous êtes préfet aussi de la MRC?

**M. MICHEL LAVOIE :**

2990 Oui, je suis le préfet de la MRC Les Jardins de Napierville.

**M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

2995 Est-ce que ça a été difficile d'établir un consensus au départ du projet, au niveau des critères à respecter, entre nous, les élus, pour chacune des villes?

**M. MICHEL LAVOIE :**

3000 Bien là, je suis choyé, parce que j'ai quand même un de mes confrères, monsieur le maire de Saint-Michel est parmi nous ce soir. Ça n'a pas été difficile parce qu'on a été la MRC qui a été la plus sévère. Quand on a parlé de projet éolien, j'ai dit : là, ça va respecter tout le monde. Ça va respecter nos résidences, ça va respecter nos périmètres urbains, parce que justement, Saint-Michel et Saint-Rémi, on a deux périmètres urbains très, très près un de l'autre, puis on s'était parlé. Dans le temps c'était monsieur Lussier qui était le maire, il siégeait au conseil municipal, et puis c'était important pour nous autres, deux périmètres urbains près, de ne pas se ramasser avec des éoliennes entre nos deux territoires.

3010 Ça fait que c'est de là qu'on a mis le 2 km. C'est grand 2 km de bande de chaque côté de Saint-Rémi et de Saint-Michel. Quand Kruger a pris connaissance, il a dit : « C'est tough, mais on va le réaliser. »

3015 C'est de même qu'ils ont vu ça. Ils ne sont pas venus nous marchander pour avoir 500 m. Puis même, à Saint-Constant, parce que j'avais parlé avec le préfet, la préfète dans le temps, de Saint-Constant, madame Jocelyne Bade, parce qu'elle, elle avait mis à 500 mètres. J'ai dit : « Jocelyne, écoute, moi, je demande 750 chez nous. Ne va pas me planter à 500 mètres de ma maison, juste au côté... »

Parce que nous, on est limitrophes, Saint-Constant, Saint-Rémi, et puis c'est Kruger qui a augmenté à 750 mètres sur tout le territoire qu'ils vont desservir.

3020 La réglementation de Roussillon était de 500 mètres, mais ils ont exigé 750 mètres pour, justement, suite à nos rencontres. Moi, je lui avais dit, j'ai dit : « Écoutez, on met à 750 chez nous. Vous voulez le mettre à 500 l'autre bord. – Non. Ça ne se passera pas de même, il dit, on va le mettre à 750 tout le monde. » Vous avez vu que le projet a été déposé à 750 mètres de toute résidence.

3025 Et puis vous savez, même à Québec, quand on a fait accepter notre RCI au schéma d'aménagement, le 750 mètres, ils nous mettaient de la pression qu'on baisse ça à 500, mais on l'a refusé. C'est 750 mètres. Mais ils nous ont dit qu'après qu'ils ont accepté le nôtre, ils n'en ont plus accepté, c'est du 500 mètres qu'ils acceptent ailleurs. 750 mètres c'est la seule MRC qui l'a maintenu, qui l'a imposé.

3030 Peut-être, aussi, que c'était une des causes pour laquelle les citoyens ont vu qu'on voulait protéger, tout en ayant... je dirais, moi, sauvé les deux côtés de la médaille. On peut aller chercher quelque chose, un revenu additionnel pour nos agriculteurs qui peuvent l'avoir, pas rien que le côté municipal. Sur le côté de nos agriculteurs, s'ils peuvent justement aller chercher un montant additionnel qui ne nuise pas à leur production – parce que c'est des hommes d'affaires, là. On parle de nos agriculteurs, là. C'est des gens qui sont quand même en business, des gens qui créent de l'emploi, et puis eux autres aussi savent qu'est-ce qu'il en est.

3040 Ça fait que c'était important, pour nos autres, de pouvoir déposer, respecter, puis aujourd'hui, je pense que s'il y a de l'harmonie dans le projet de Kruger, projet qu'on parle, de Montérégie, ici, mais vous, je pense, vous avez l'air étonné un peu que ça n'a pas plus de...

3045 Tu sais, on entend parler – ce n'est pas loin, chez nous. Moi, j'en ai dans ma MRC, juste l'autre côté de la 15... eh! C'est pas facile. Mais ça, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? On respecte ces gens-là et puis il y a des municipalités qui ont exigé d'avoir plus de distance dans leurs règlements municipaux, puis on les respecte.

3050 C'est ça qui est bien aussi dans notre MRC, que chacun, on respecte l'opinion de l'autre, mais personne n'empiète dans les bandes de l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Et dans votre mémoire, vous parlez que ces sommes-là seront investies à l'avantage des citoyens. Pouvez-vous me donner des exemples?

**M. MICHEL LAVOIE :**

3060 Un exemple. L'exemple concret : actuellement, la Ville de Saint-Rémi doit agrandir sa  
bibliothèque. Bien, nous autres, on est locataire du Centre communautaire qui est un organisme à  
but non lucratif, et puis on manque de salles pour nos différents organismes. Et puis  
l'agrandissement, nous autres, la Ville, on s'est engagé pour une location de 40 000 \$ additionnels  
3065 par année. Ça fait qu'on sait que ça va retomber, parce que moi je veux me servir de ces fruits pour  
l'ensemble de la population. Donc, les organismes, les bibliothèques, mettre une salle à la  
disponibilité de nos gens qui en ont besoin.

3070 Ça fait que pour nous, c'est un des exemples, c'est pour redonner à la population. Pas  
réinvestir dans un balai mécanique ou bien donc dans une rue, là; c'est pour redonner, justement  
que le citoyen puisse en bénéficier, les organismes puissent en bénéficier sur le territoire. C'est ça  
qui est notre but, notre objectif.

**LE PRÉSIDENT :**

3075 Et ce n'est pas dans cette somme-là que vous voyiez le Centre d'interprétation?

**M. MICHEL LAVOIE :**

3080 Le Centre d'interprétation?

**LE PRÉSIDENT :**

De l'éolien, éventuellement.

3085 **M. MICHEL LAVOIE :**

Non, absolument pas. Parce que ça, ça a tout le temps été ma vision de moi et de mon  
conseil municipal. Le Circuit du paysan, vous savez le Circuit du paysan, vous connaissez. Ça a  
été instauré sur les territoires des Jardins de Napierville par le CLD des Jardins de Napierville. Le  
3090 Circuit du paysan a pris de l'ampleur. Le Circuit du paysan est rendu qu'il est reconnu au niveau de  
Québec, il va partout. Et puis, pour nous autres, les gens se promènent déjà sur le circuit du  
paysan. L'année passée, on a eu la petite tournée des cyclistes qui est venue chez nous.

3095 Bien, si on a une vision d'avenir – vous savez que les jeunes familles d'aujourd'hui sont plus  
sédentaires, restent plus dans leur milieu de vie, mais pourquoi pas offrir notre tronçon que la Ville  
a acquis du CN jusqu'aux limites de Saint-Isidor, jusqu'à la 30 comme telle. Elle est rendue là.  
Notre tronçon cycliste est rendu jusque-là. Saint-Constant, Roussillon devraient se raccorder, ça  
fait qu'on est rendu justement sur le tronçon Côte-Sainte-Catherine, pont Mercier, Montréal.

3100           Donc, les gens peuvent venir en vélo, venir faire un petit tour, un petit pique-nique, voient les éoliennes. Bien, on veut faire un Centre d'interprétation tout le long de notre piste cyclable, pour que les gens voient c'est quoi. C'est tout le produit justement. On parle d'aller chercher de l'énergie verte et puis on veut l'expliquer, qu'est-ce qu'il en est. Et puis aussi que les gens puissent voir c'est quoi.

3105           Tu sais, à un moment donné, moi, j'ai été, Kruger nous a amenés, plusieurs élus, aller visiter un parc éolien en Ontario. On est allé voir c'est quoi, là. Tu sais, des affaires pour faire peur au monde, là, que ça mène du bruit... écoute, j'étais assis dessous, moi, j'y ai été avec mes oreilles là. Je suis peut-être bien un peu plus vieux, mais ça ne mène pas de bruit. Je l'ai vu qu'est-ce qu'il en est. L'implantation au sol, de la manière qu'il est fait, il ne prend pas du sol à tout casser pour les agriculteurs. Comme ils l'ont dit, les gens vont pouvoir cultiver tout près. Il n'y a presque pas de perte nulle part.

3110           Et puis pour nous, bien, comme je le dis, c'est le côté agrotouristique qu'on développe. On a le parc Safari sur notre région, on a tout ce qu'il en est, ça fait qu'on va essayer de tout greffer ça ensemble, pour justement donner l'ouverture de notre municipalité, de notre région à des gens qui restent à l'extérieur.

3115           Et puis si on veut continuer à développer notre région, bien, il faut mettre tous les atouts possibles de notre côté, puis pour moi, c'est un de mes atouts.

3120           **LE PRÉSIDENT :**

          Parfait. Il ne me reste pas beaucoup de questions, Monsieur le maire.

3125           **M. MICHEL LAVOIE :**

          Ah, je suis capable d'en parler un bon bout de temps, il n'y a pas de problème.

3130           **LE PRÉSIDENT :**

          C'est bon. Est-ce que le conseil municipal a des projets qui pourraient modifier le paysage qu'on voit à Saint-Rémi à court ou à moyen terme?

3135           **M. MICHEL LAVOIE :**

          Dans quel sens votre question?

3140

**LE PRÉSIDENT :**

Dans quel sens? Par exemple, un projet de – je ne veux pas vous guider vers des pistes en même temps, mais mettons, en s'en venant, on voyait que le vent balaye beaucoup vos rangs. Est-ce que vous avez des projets, par exemple, de haies brise-vent systématiques qui permettraient de...

3145

**M. MICHEL LAVOIE :**

Bien le brise-vent, j'ai déjà parlé avec Kruger Énergie, parce que les parties de terrain qu'ils vont être obligés de défricher dans certains boisés, ils peuvent reboiser le long de la piste cyclable. Parce qu'ils vont se servir éventuellement, aussi, de l'emprise de la voie ferrée qui appartient à la Ville de Saint-Rémi, pour descendre des câbles souterrains. Et puis je leur ai demandé si on pouvait quand même agrémenter avec tous des arbres qu'il faut replanter. Ils ne sont pas nécessairement obligés de les replanter dans un boisé, des petits cotons qu'ils vont couper, mais on pourrait s'amener des plus beaux arbres, agrémenter...

3150

3155

Oui, c'est sûr que la Municipalité comme telle, on a un budget, si je me rappelle bien, de l'ordre de 20 000 \$ par année astheure, en plantation d'arbres qu'on va mettre. Puis c'est surtout qu'on veut agrémenter le plus possible, justement, le tronçon de la piste cyclable.

3160

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, le paysage risque de bouger. À un moment donné, il va y avoir moins de vent?

3165

**M. MICHEL LAVOIE :**

Non. Parce qu'ici, on est dans un milieu pour faire marcher les éoliennes, ça fait que ça prend du vent.

3170

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, c'est ça. J'imagine que les haies brise-vent, elles ne coupent pas les éoliennes assez pour enlever du vent?

3175

**M. MICHEL LAVOIE :**

Bien, pas à ce point-là. Elles sont assez hautes, il n'y aura pas de problème.

3180

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que le projet, vous êtes en faveur du projet dans la municipalité. Est-ce qu'il y a des choses qui vous inquiètent encore en regard de ce projet-là?

3185

**M. MICHEL LAVOIE :**

Toutes les questions que j'ai eu à poser ont été posées. J'ai rencontré des personnes concernées et puis, pour notre part à nous autres, on ne voit pas de problème.

3190

J'ai eu un citoyen qui a soulevé la question que peut-être qu'au bout du rang Ste-Thérèse, en face de la Montée... comment elle s'appelle en français, nous autres on l'appelle la Montée des Moutons, ils vont voir l'éolienne à 4 km de chez eux, mais peut-être que la palme va tourner autour du soleil. C'est la seule question que j'ai entendu dire. C'est quelqu'un qui vient d'une autre municipalité, qui s'est établi chez nous. C'était une de ses questions. Mais là, je lui ai demandé : « À 4 km, j'ai dit, je ne pense pas que tu vas voir bien, bien, l'éolienne frapper. »

3195

Mais là, tu sais, il y a des gens... ça, c'est la personne qui vient de l'extérieur, puis je respecte cette personne-là, mais pour lui, c'était un inconvénient de voir peut-être une palme couper sa lune ou son soleil le matin ou le soir. C'est la seule objection que j'ai.

3200

Mais dans les questions au point de vue pratico-pratique, les fils vont être enterrés. C'est ça qui était important. On voulait savoir qu'on n'avait pas de fils aériens partout, dans notre territoire agricole. Ça, c'était une des... il fallait que ça soit primordial, qu'on ait des fils enfouis. Il faut qu'ils se trouvent des ententes avec les producteurs agricoles. Actuellement, ça va bien. Il y avait juste un endroit qui avait un petit pépin, on a trouvé une solution.

3205

J'ai été rencontrer les producteurs comme tels, puis on peut le passer au côté. J'ai dit : « Là, c'est tout, il va passer au côté de la track. Le fil va passer pareil, mais au lieu d'être chez vous, il va être ailleurs. » Mais je n'ai pas eu de contrainte nulle part. Autant, les membres du conseil m'ont dit la même chose, ils n'ont pas de questionnement sur le projet comme tel.

3210

**LE PRÉSIDENT :**

Par curiosité, votre maison est à quelle distance d'une première éolienne?

3215

**M. MICHEL LAVOIE :**

Moi, c'est ceux de Saint-Isidore que je vais avoir le plus proche. Parce que je reste sur la Montée Ste-Thérèse comme telle, c'est ceux de Saint-Isidore que je peux voir un peu au loin, là. Saint-Isidore, Mercier, parce qu'on voit l'incinérateur de Mercier de chez nous. Ça fait que c'est sûr

3220

que je vais voir des éoliennes. Par temps clair, on voit les cheminées de l'incinérateur de Mercier. Ça fait que c'est sûr que je vais les voir en face de chez nous. Ça va être beau. On peut en décorer.

3225

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une couple de kilomètres.

3230

**M. MICHEL LAVOIE :**

J'ai déjà suggéré de les mettre en épi de blé d'Inde. Tu sais, on peut les agrémenter pour le Centre d'interprétation éolienne. On peut les peindre, il n'y a pas de problème là.

3235

**LE PRÉSIDENT :**

Mettre ça beau. Et est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait être fait pour rendre le projet encore meilleur?

3240

**M. MICHEL LAVOIE :**

Actuellement, moi, je ne peux pas vous répondre mieux. Moi, j'ai demandé, c'est important pour nous autres, sur le Centre d'interprétation, le réseau cyclable, de mettre le plus possible d'aménagement de boisé, mettre ça beau, mettre ça conforme. Le restant, comme j'ai dit à date, il a tout répondu à nos questionnements qu'on avait, à la Ville de Saint-Rémi, et puis je crois aussi – je ne parlerai pas au nom de mes homologues, mais les autres maires que j'ai pu parler, que je parle régulièrement sont à peu près du même point de vue. Je ne sais pas si monsieur Cloutier, je peux parler...

3245

3250

**M. PIERRE-RAYMOND CLOUTIER :**

Ah oui. Il n'y a pas de problème. On a une collaboration excellente. Puis c'est vraiment merveilleux de travailler avec cette compagnie-là. On voit ça rarement.

3255

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, Messieurs les maires, merci beaucoup.

3260

**M. MICHEL LAVOIE :**

Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3265           Merci beaucoup, Monsieur le maire.

**M. MICHEL LAVOIE :**

3270           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3275           Madame Poliquin, est-ce que quelqu'un s'est enregistré au registre, qui veut témoigner ou apporter une correction? Quelqu'un a un droit de rectification? Monsieur Côté? Bonsoir, Monsieur.

**M. GILLES CÔTÉ :**

3280           Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

3285           Alors, vous savez qu'un droit de rectification, c'est sur un fait.

**M. GILLES CÔTÉ :**

3290           Oui. Alors, c'est un point d'information et vous me direz si c'est hors d'ordre ou pas.

**LE PRÉSIDENT :**

3295           Allons-y.

**M. GILLES CÔTÉ :**

3300           On a parlé à quelques reprises, autant le 15 novembre dernier qu'à travers des documents qui ont été déposés, puis ça a été rementionné ce soir, la question des nuisances causées par les éoliennes, non pas les dangers pour la santé, mais les nuisances et, entre autres, à des niveaux sonores inférieurs à 40 décibels.

3305           C'est un sujet qui nous tient à cœur puis on a fait réaliser une expertise technique de certains documents qui ont été déposés pour valider certaines informations. Et je voulais vous informer qu'on a déposé en fin de journée, aujourd'hui, un document à la commission, qui n'est pas sur le site Internet, évidemment, parce que les gens étaient ici, là, on le savait. Mais j'en ai laissé une copie à madame Poliquin.

3305 Puis essentiellement, ce qu'on essaie, ce qu'on a essayé d'investiguer, c'est l'assertion à  
l'effet que le bruit des éoliennes causait plus de nuisance à un niveau sonore donné que le bruit  
d'autres sources industrielles. Et on a revu certaines des publications qui étaient mentionnées dans  
la documentation qui a été déposée par le MDDEP, et on s'aperçoit, quand on met en perspective  
3310 les informations qui sont dans cette revue, dans ces articles scientifiques, et qu'on les compare  
avec d'autres études qui ont eu cours ailleurs, que finalement on en arrive à la conclusion que le  
bruit des éoliennes a un niveau de nuisance sonore qui est équivalent aux autres sources  
industrielles.

3315 Et là, ça nous ramène à l'affirmation du MDDEP qui disait que la note d'instruction était bien  
adaptée au bruit généré par les sources industrielles de façon générale.

Alors, c'est un résumé très, très succinct de l'information qui a été déposée, mais on sera  
disponible pour répondre à des questions si la commission le juge à propos, dans une phase  
ultérieure.

3320 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, pour moi ce n'était pas une rectification, mais c'est l'annonce d'un dépôt d'un  
document qui est d'intérêt général. Donc, je vous remercie pour votre élément d'information.

3325 Donc, ceci termine notre première séance. Je vous remercie encore d'avoir bravé les  
conditions routières pour venir nous rencontrer ce soir à cette deuxième partie de l'audience  
publique.

3330 Nous nous retrouverons dans la même salle demain à 13 h 30, pour ceux qui peuvent être  
des nôtres. Pour les présentateurs de la journée, encore merci pour la qualité de vos interventions.

Bonne soirée!

3335 **AJOURNEMENT**

3340 \* \* \* \* \*

3345 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment  
d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos  
recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3350  

---

Yolande Teasdale, s.o.  
3355  
3360